

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plans de masse du projet

Annexe 8 : Note de synthèse de l'expertise écologique , justification du choix du site, mesures en faveur de l'environnement

Annexe 9 : Dossier Technique de présentation de projet modificatif de l'Autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



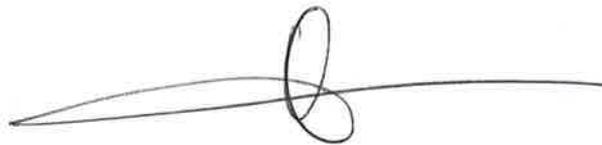
Fait à

SABRES

le,

20 / 09 / 17

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

route de Solférino

Code postal

4 0 6 3 0

Localité

SABRES

Pays

France

Tél

0558044646

Fax

0558044647

Courriel

infocom@sasso.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Salles

Prénom

Laurent

Qualité

Directeur-Adjoint

Tél

0558044646

Fax

0558044647

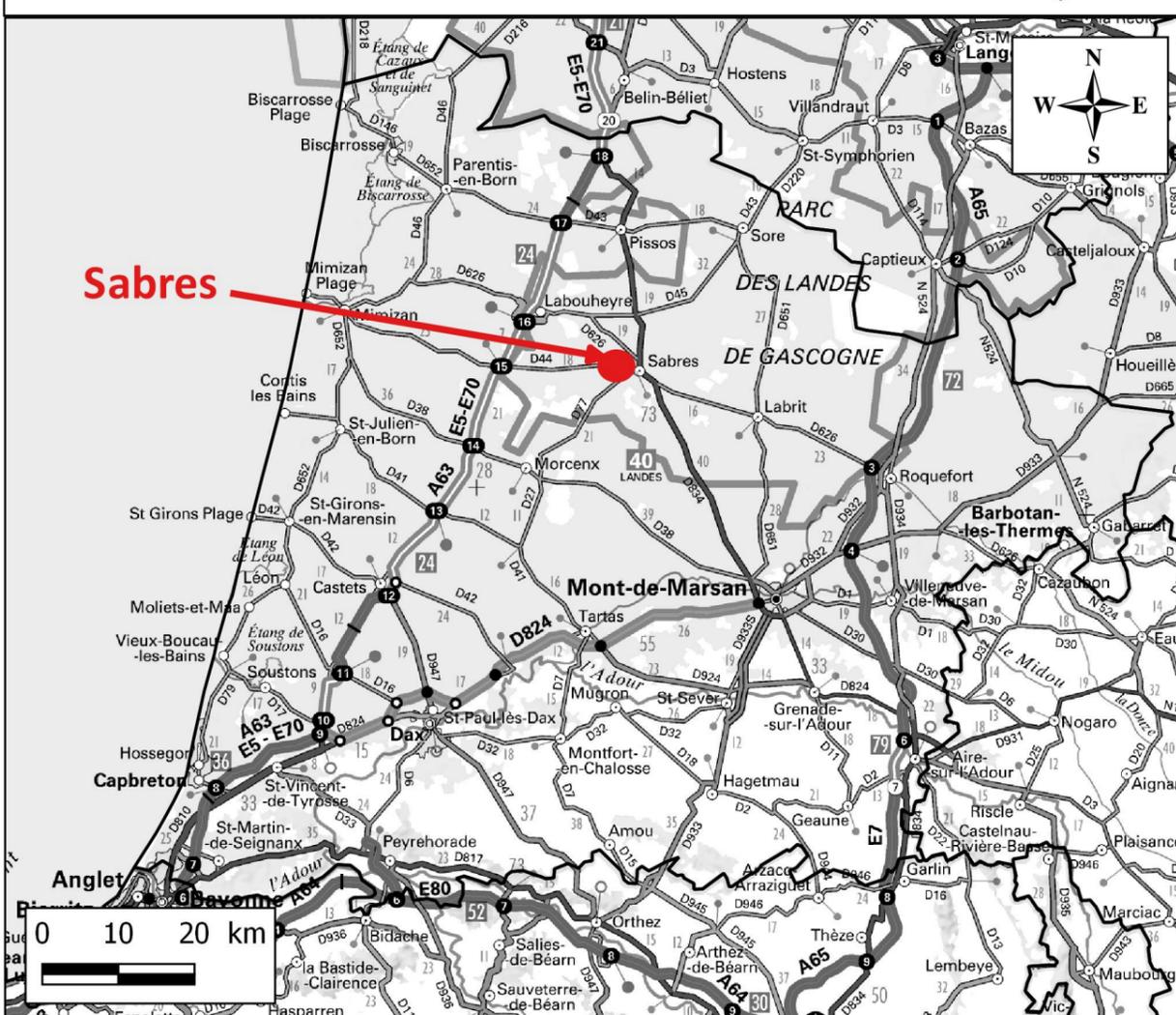
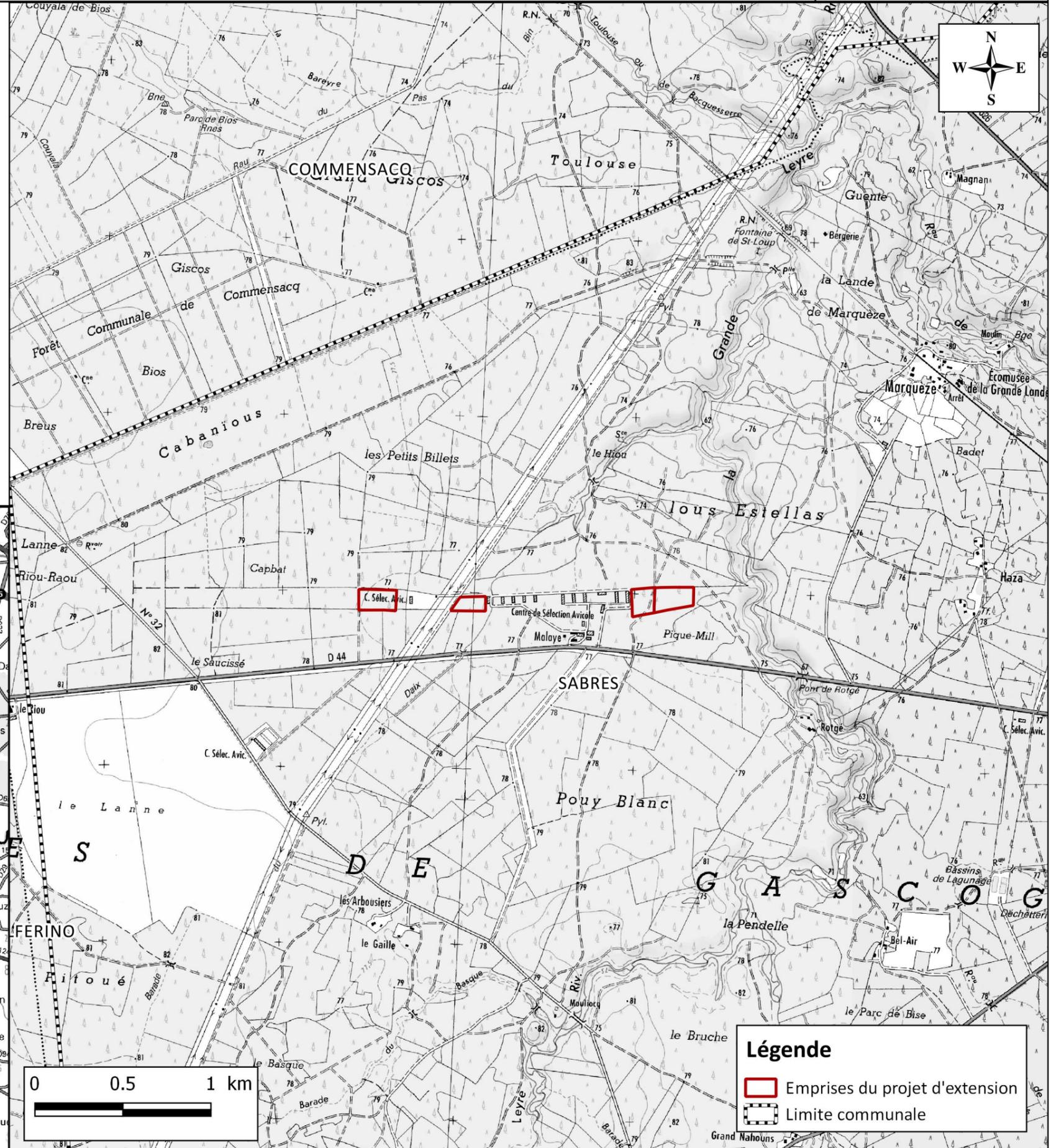
Courriel

laurent@sasso.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Localisation du projet



Légende

- Emprises du projet d'extension
- Limite communale

Annexe 3

Localisation des photos prises sur le site



Légende
 Emprises du projet d'extension

Suite Annexe 3 : photographies (ETEN Environnement, août 2017)



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15



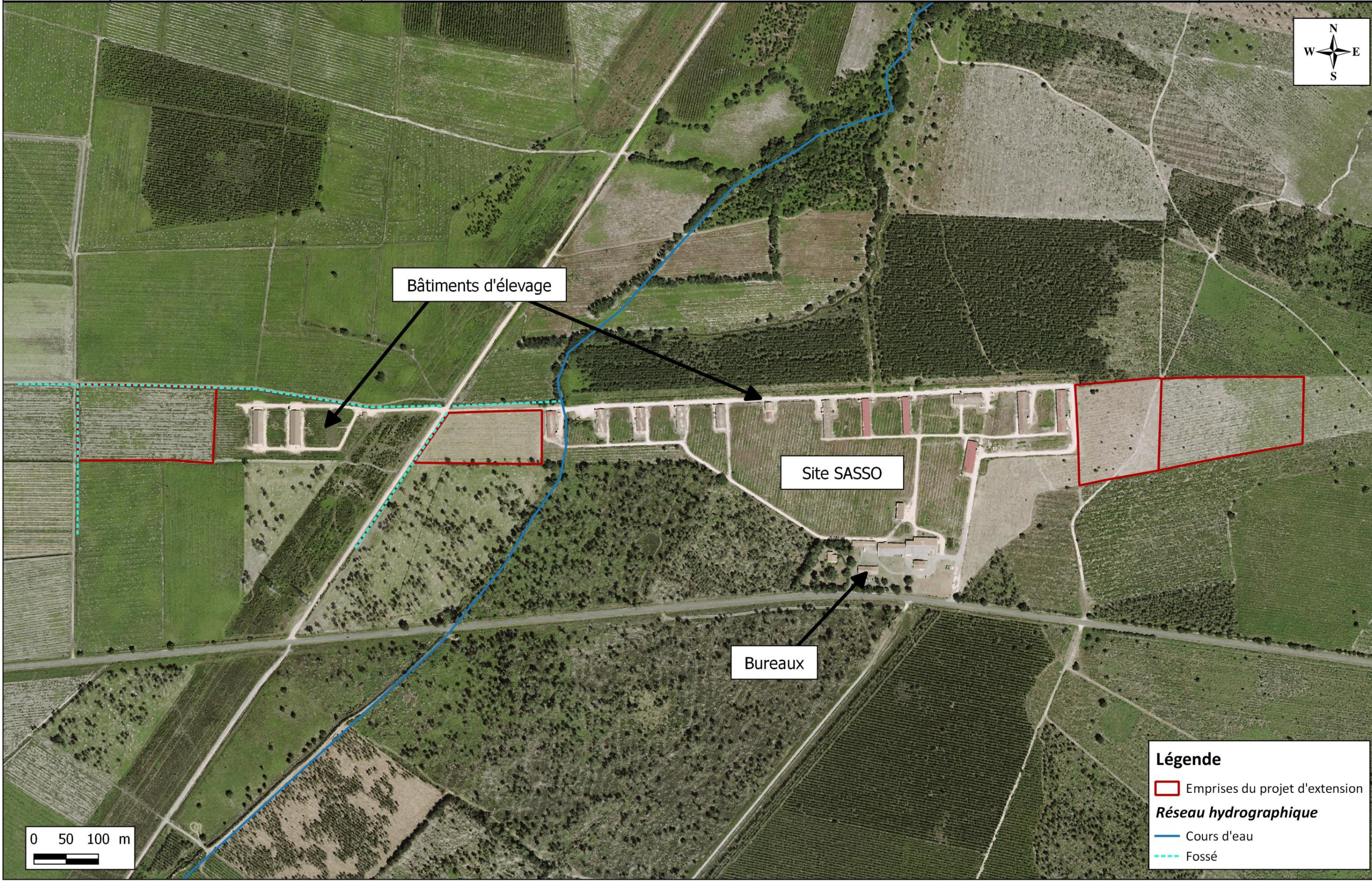
Photo 16



Photo 17

Annexe 5

Abords du projet



Bâtiments d'élevage

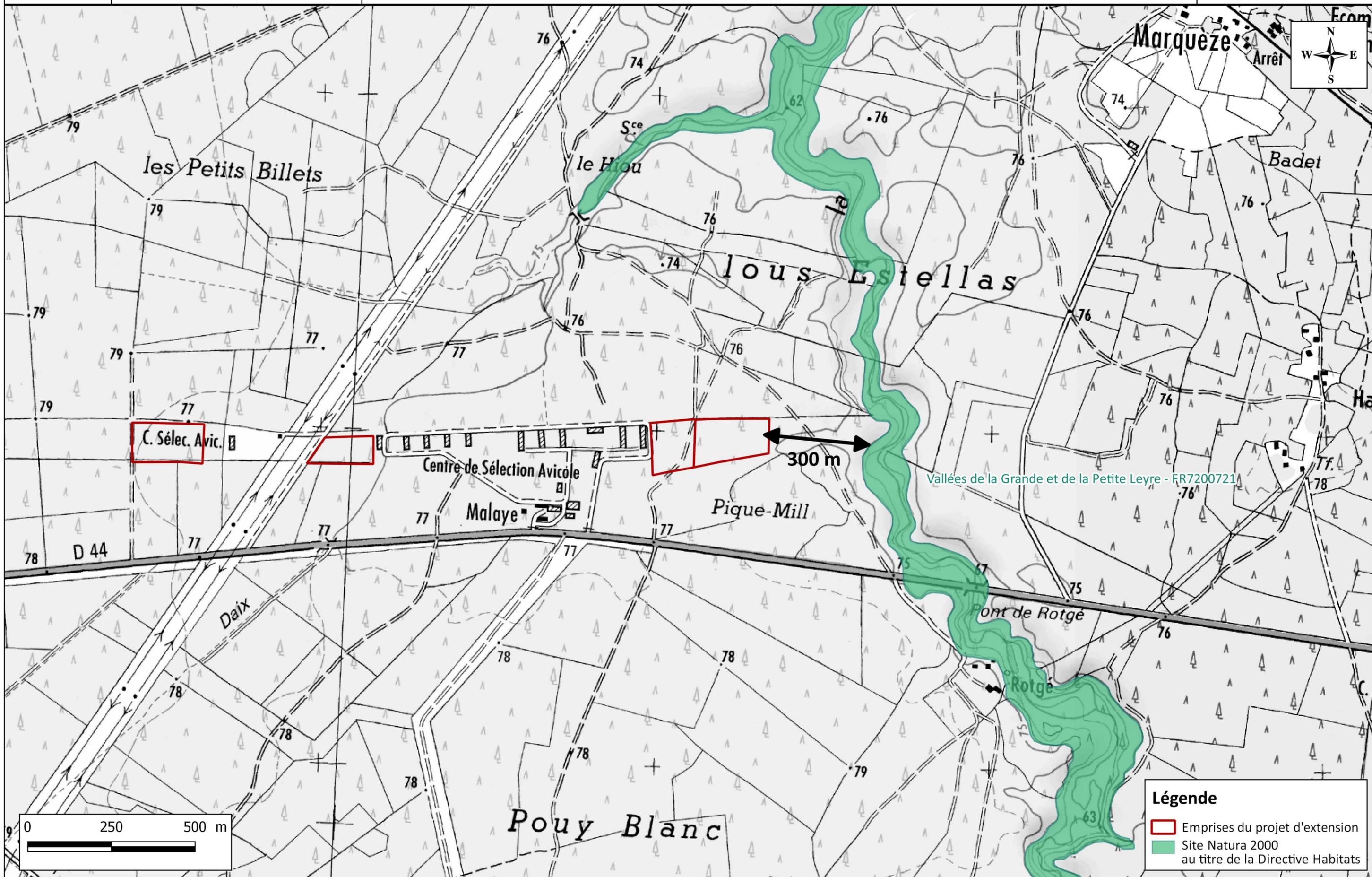
Site SASSO

Bureaux

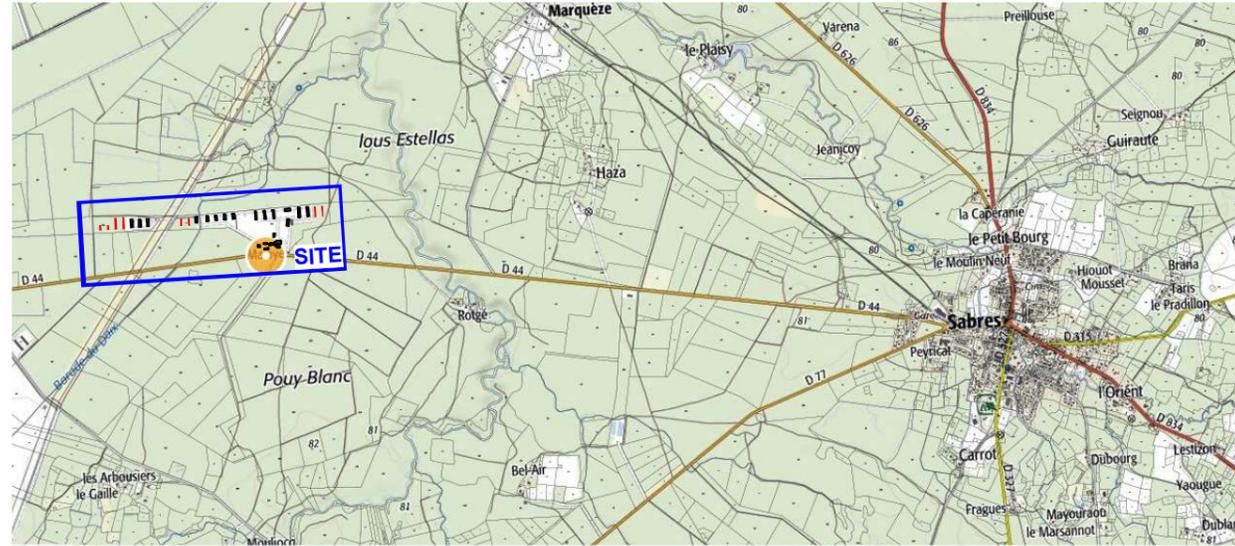


Légende

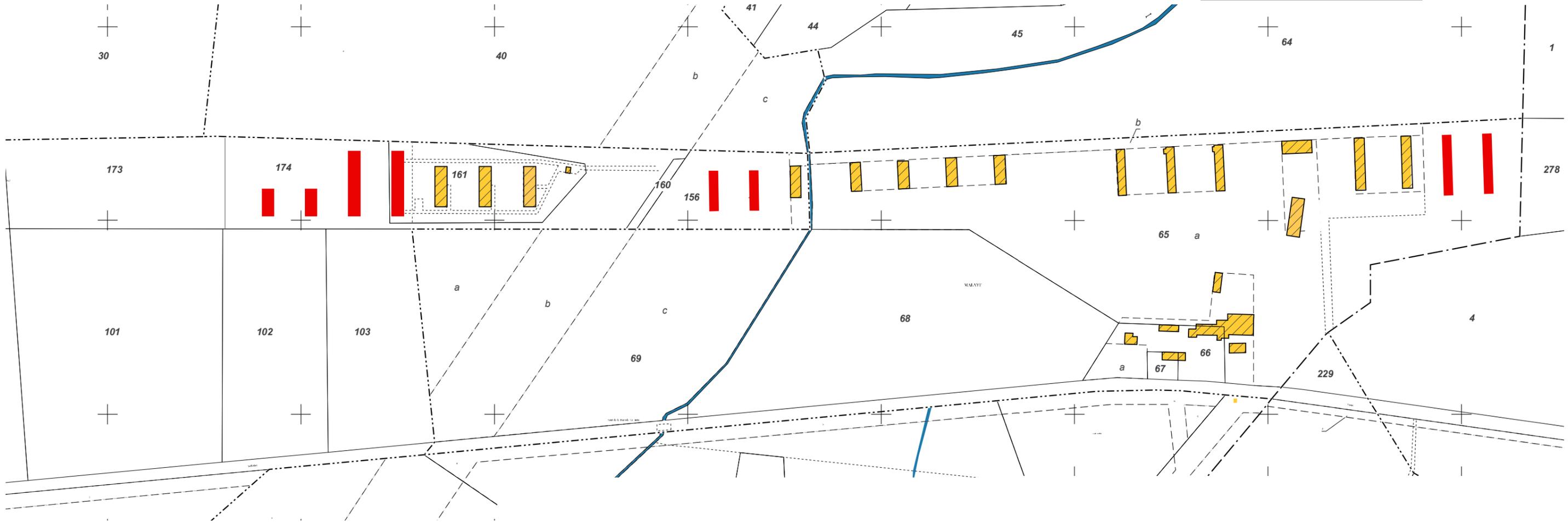
- Emprises du projet d'extension
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau
- Fossé



PLAN DE LOCALISATION
Ech/ 1/50 000°



PLAN CADASTRAL
Ech. 1/5000°



LEGENDE

- bâtiments existants
- bâtiments projetés

<p>Fabienne PIN Architecte DPLG 128, rue Nationale 32200 GIMONT Port. : 06 87 20 35 87</p>	<p>Fabienne PIN Architecte D.P.L.G 128, rue Nationale- 32200 GIMONT Tél: 06 87 20 35 87</p>	<p>PROJET DE HUIT BATIMENTS AVICOLES</p> <p>PLAN DE LOCALISATION Ech.1/50 000°</p> <p>PLAN CADASTRAL Ech. 1/5000°</p>	<p>Maitre d'Ouvrage: SASSO Route de Solférino 40 630 SABRES</p>	<p>1</p>
			<p>Date:04/08/2017</p>	



BATIMENTS PROJETES



LEGENDE	
	ZONE A DEBOISER - Surface= 13 960m ²
	ZONE RESTANT BOISEE - Surface= 12 340m ²
	DALLES / AIRE DE SERVICE
	CLOTURES
	CHEMIN D'ACCES

Fabienne PIN
 Architecte DPLG
 128, rue Nationale
 32200 GIMONT
 Port. : 06 87 20 35 87

Fabienne PIN
 Architecte D.P.L.G
 128, rue Nationale- 32200 GIMONT
 Tél: 06 87 20 35 87

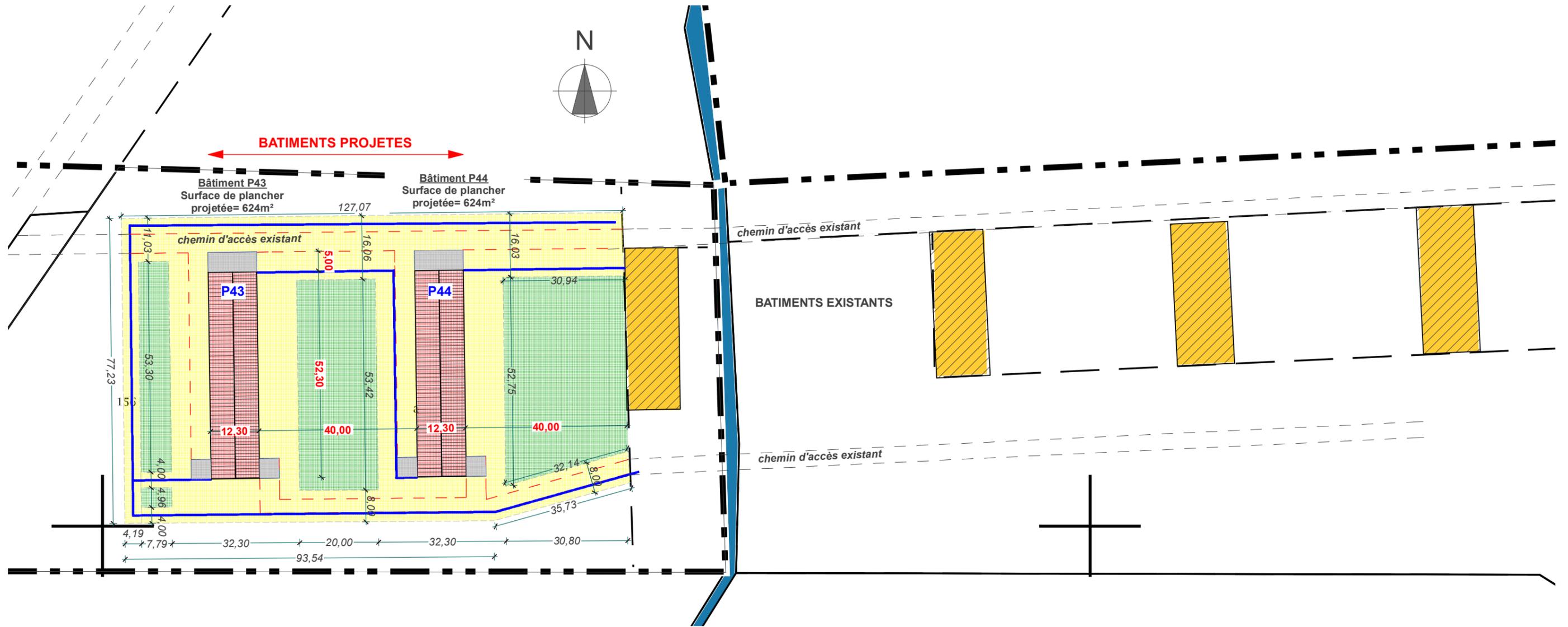
PROJET

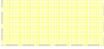
PROJET DE HUIT BATIMENTS AVICOLES
PLAN DE MASSE (Détail 1) Ech.1/1000°

Maître d'Ouvrage:
SASSO
 Route de Solférino
 40 630 SABRES

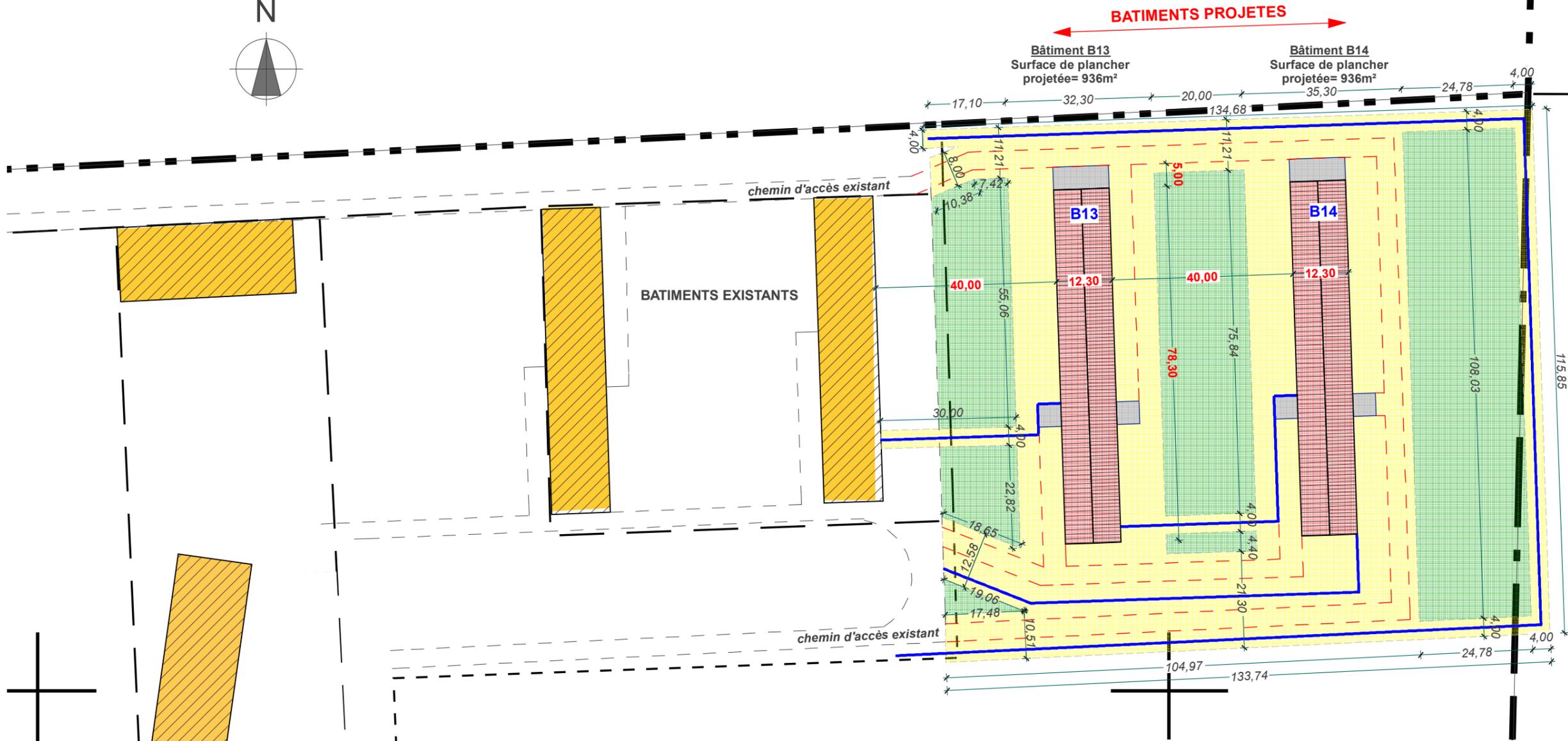
Date:19/09/2017

P	3a
C	



LEGENDE	
	ZONE A DEBOISER - Surface= 6 701m ²
	ZONE RESTANT BOISEE - Surface= 3 017m ²
	DALLES / AIRE DE SERVICE
	CLOTURES
	CHEMIN D'ACCES

<p>Fabienne PIN Architecte DPLG 128, rue Nationale 32200 GIMONT Port. : 06 87 20 35 87</p>	<p>Fabienne PIN Architecte D.P.L.G 128, rue Nationale- 32200 GIMONT Tél: 06 87 20 35 87</p>	<p>PROJET DE HUIT BATIMENTS AVICOLES PLAN DE MASSE (Détail 2) Ech.1/1000°</p>	<p>Maître d'Ouvrage: SASSO Route de Solférino 40 630 SABRES</p>	<p>Date:04/08/2017</p> <p style="text-align: right;">P c 3b</p>
---	--	--	---	--



LEGENDE	
	ZONE A DEBOISER - Surface= 10 132m ²
	ZONE RESTANT BOISEE - Surface= 5 582m ²
	DALLES / AIRE DE SERVICE
	CLOTURES
	CHEMIN D'ACCES

<p>Fabienne PIN Architecte DPLG 128, rue Nationale 32200 GIMONT Port. : 06 87 20 35 87</p>	<p>Fabienne PIN Architecte D.P.L.G 128,rue Nationale- 32200 GIMONT Tél: 06 87 20 35 87</p>	<p>PROJET DE HUIT BATIMENTS AVICOLES PLAN DE MASSE (Détail 3) Ech.1/1000°</p>	<p>Maître d'Ouvrage: SASSO Route de Solférino 40 630 SABRES</p>	<p>Date:04/08/2017</p>	<p>P C 3C</p>
<p>PROJET</p>					



Projet d'extension du site de Sabres

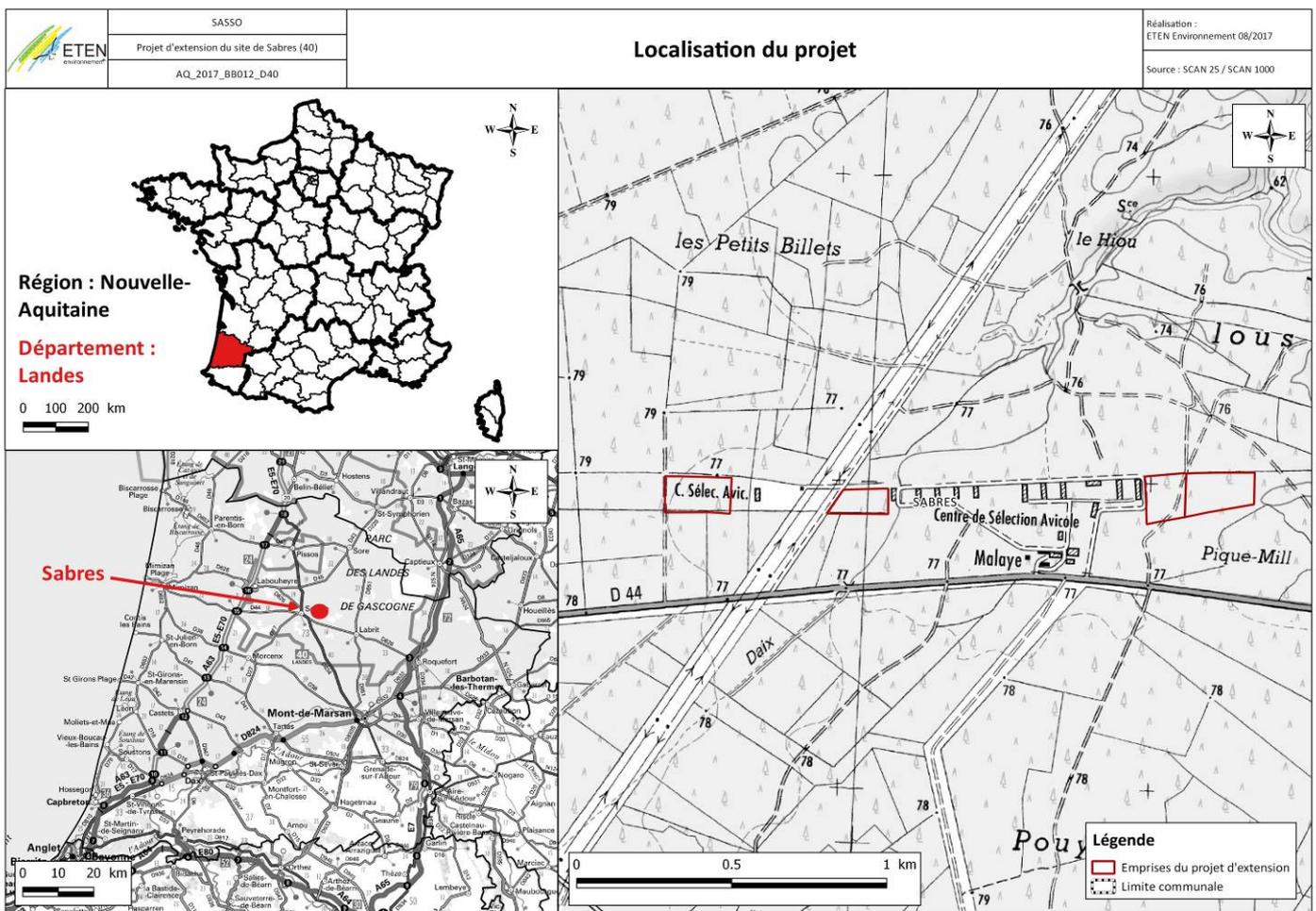


Description du projet

La SASSO, entreprise de sélection génétique de volailles, souhaite agrandir son site historique d'exploitation de Sabres (40) afin de développer son projet de recherche et développement.

Cette extension est envisagée dans la continuité du site existant sur des parcelles actuellement dédiée à la sylviculture.

La carte ci-dessous localise les emprises du projet d'extension.



Ainsi, la SASSO a mandaté le bureau d'études ETEN Environnement pour la réalisation d'une expertise écologique dans l'objectif de recenser les enjeux environnementaux présents au droit du projet d'extension.

Une visite sur site a été menée le 23 août 2017 par Charlène FAUTOUS, chargée d'études milieux naturels spécialiste des habitats naturels et de la flore. La présente note de synthèse présente les résultats de cette expertise.

La nécessité de procéder à une extension à proximité immédiate des bâtiments existants :

Pour des raisons d'optimisation des équipes et bonne gestion des infrastructures existantes :

Le site de Sabres est dédié aux activités de sélection et de recherche et développement. Il concentre actuellement l'ensemble des équipes R&D. L'objectif est de renforcer ces effectifs avec l'augmentation des programmes R&D, ce qui devrait apporter une plus grande souplesse dans l'organisation humaine.

Les équipes de Sabres sont formées et entraînées aux mesures phénotypiques de sélection. La formation interne du personnel est un enjeu permanent la SASSO. La formation d'un salarié R&D dure environ 12 mois.

Le suivi quotidien des projets R&D demande la présence sur site du responsable R&D et du généticien afin de limiter les écarts par rapport aux objectifs de sélection. Créer un deuxième site de sélection imposerait de créer une deuxième équipe R&D et de nombreux déplacements entre sites.

La nécessité de procéder aux extensions dans la continuité des bâtiments existants pour des raisons incontournables d'hygiène et de sécurité :

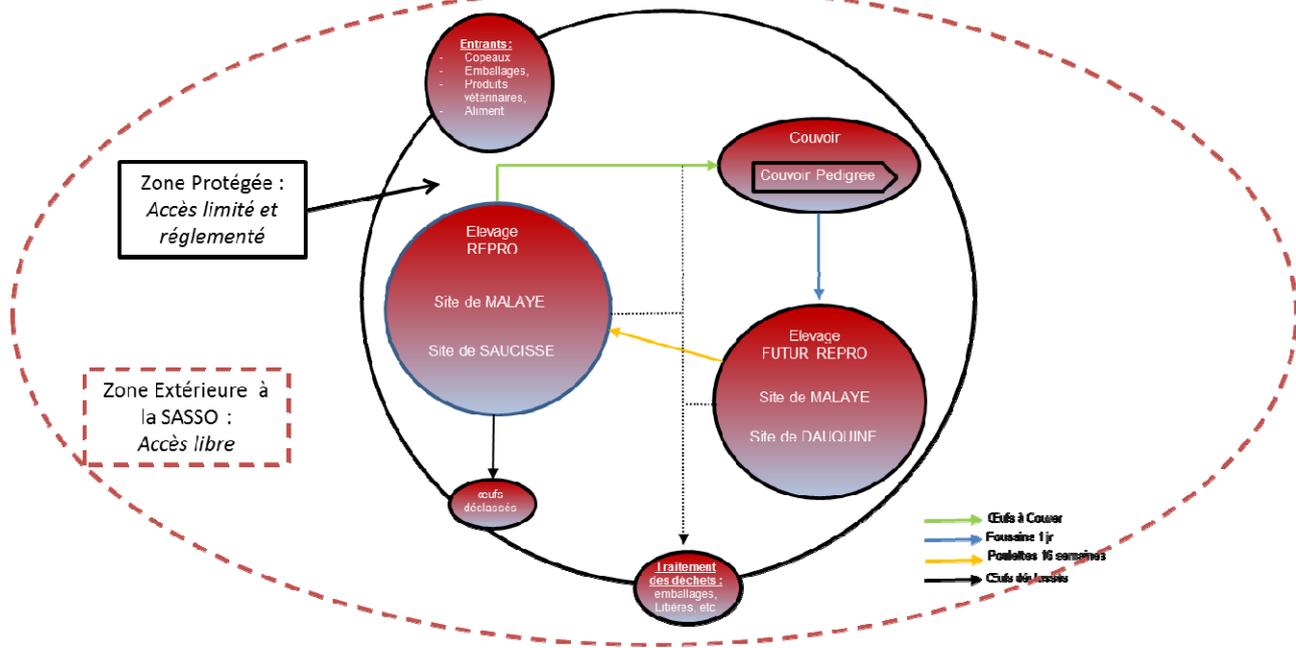
Respect du Schéma Directeur de la SASSO : Marche en avant



Une répartition des bâtiments contrainte par des obligations sanitaires de compartimentation (conformément au règlement européen et au code de l'OIE) :

- Le site de Sabres est conçu pour assurer une véritable protection sanitaire (isolement géographique, mesures sanitaires : rotoluves, rampes de désinfection des véhicules, sas sanitaire et douches pour le personnel).
- Les procédures tiennent compte du niveau de risque viral Influenza Aviaire du Sud-Ouest de la France.
- Une zone de recul avec les axes routiers est indispensable
- L'accès au site doit se faire en un point unique déjà existant équipé de tout le matériel de désinfection et d'équipements
- Des espaces forestiers entre les bâtiments et les zones d'élevage sont nécessaires. Ces zones boisées limitent les flux d'air et de personnes entre les bâtiments.

Respect du Schéma Directeur de la SASSO : Compartiment Sanitaire de Sabres



Gestion des Entrants : Protection des sites, Accès aux bâtiments d'élevage et Accès des fournisseurs



Une extension conçue pour en limiter l'impact environnemental :

La SASSO souhaite limiter au maximum son impact environnemental. Le projet est une extension du site qui utilisera les mêmes voies d'accès et prolongera le tracé des voiries existantes. Ce projet s'inscrit dans la continuité des mesures prises jusqu'à ce jour :

- Projet Zootechnique de la SASSO : moins de litière, une litière plus sèche, moins d'effluents à traiter,
- Limitation de consommation d'énergie : éclairage, aliment,
- Traitement de l'ensemble des effluents d'élevage par BioLandes Agro,
- Gestion des eaux pluviales et des eaux de lavage,
- Limitation des flux de personnels et d'animaux en concentrant les activités sur un site,
- Faible nombre supplémentaire de véhicules livrant la SASSO dans le cadre d'une extension de site,
- Maintien des plantations de pins dans les sites d'élevage en limitant les risques de tempêtes et d'incendie,
- Démarche Sustainability d'HG.

Des solutions alternatives étudiées mais non réalisables :

Les enjeux identifiés sur la parcelle Q174 (extrémité Ouest du projet d'extension) avec la présence (voir pages ci-après) d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ont conduit la SASSO à étudier les alternatives possibles à l'extension sur cette parcelle. Ces alternatives se sont révélées inadaptées aux enjeux sanitaires, aux règles d'hygiène ou entraînant pour certaines des impacts environnementaux supérieurs :

Solutions alternatives à l'implantation sur la parcelle Q174



-  Propriété SASSO
-  Echanges prévus avec Le Callonec
-  Propriété Mairie de Sabres – Achats prévus par SASSO

-  Zones restant boisées
-  0 Emplacements alternatifs à la parcelle Q174 (Commentaires ci-après)

Impacts négatifs de la solution 1 :

- Gestion des flux logistiques : nouveaux accès, chemins et sas sanitaires à mettre en place
- Empiètement sur le territoire : pas de place pour les bâtiments, busage du Barradé de Daix
- Destruction d'espaces naturels à enjeux environnementaux : abords du Barradé de Daix, chênaies



Non faisabilité de la solution 2 : Présence de la ligne Haute Tension : interdiction d'exploiter cette bande

Augmentation du risque sanitaire pour les solutions 3 et 4 :

- La solution 3 est contraire au principe de compartimentation et de marche en avant : les bâtiments futurs reproducteurs se retrouveraient dans la zone Reproduction.
- La solution 4 ne peut être retenue pour deux raisons :
 - Les propriétaires actuels ne sont pas vendeurs de cette parcelle,
 - Distance d'éloignement à la route insuffisante pour des raisons sanitaires.

Pour rappel, la D44 passant devant la SASSO a été fermée cet hiver à cause de l'Influenza Aviaire. Ceci afin d'éviter toute contamination pouvant provenir de véhicules transportant des volailles, et alors que les bâtiments actuels sont situés entre 200 et 300m de la route.

Habitats naturels et anthropiques

L'aire d'étude est située sur la commune de Sabres, appartenant au domaine planétaire atlantique et plus particulièrement aux landes de Gascogne où la végétation est régie principalement par deux facteurs : le mode de gestion pratiqué et la proximité de la nappe. Le diagnostic de terrain a été réalisé en date du 23/08/17 par conditions favorables.

6 habitats naturels et anthropiques ont été identifiés sur le site. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Habitats naturels et anthropiques recensés au sein des emprises

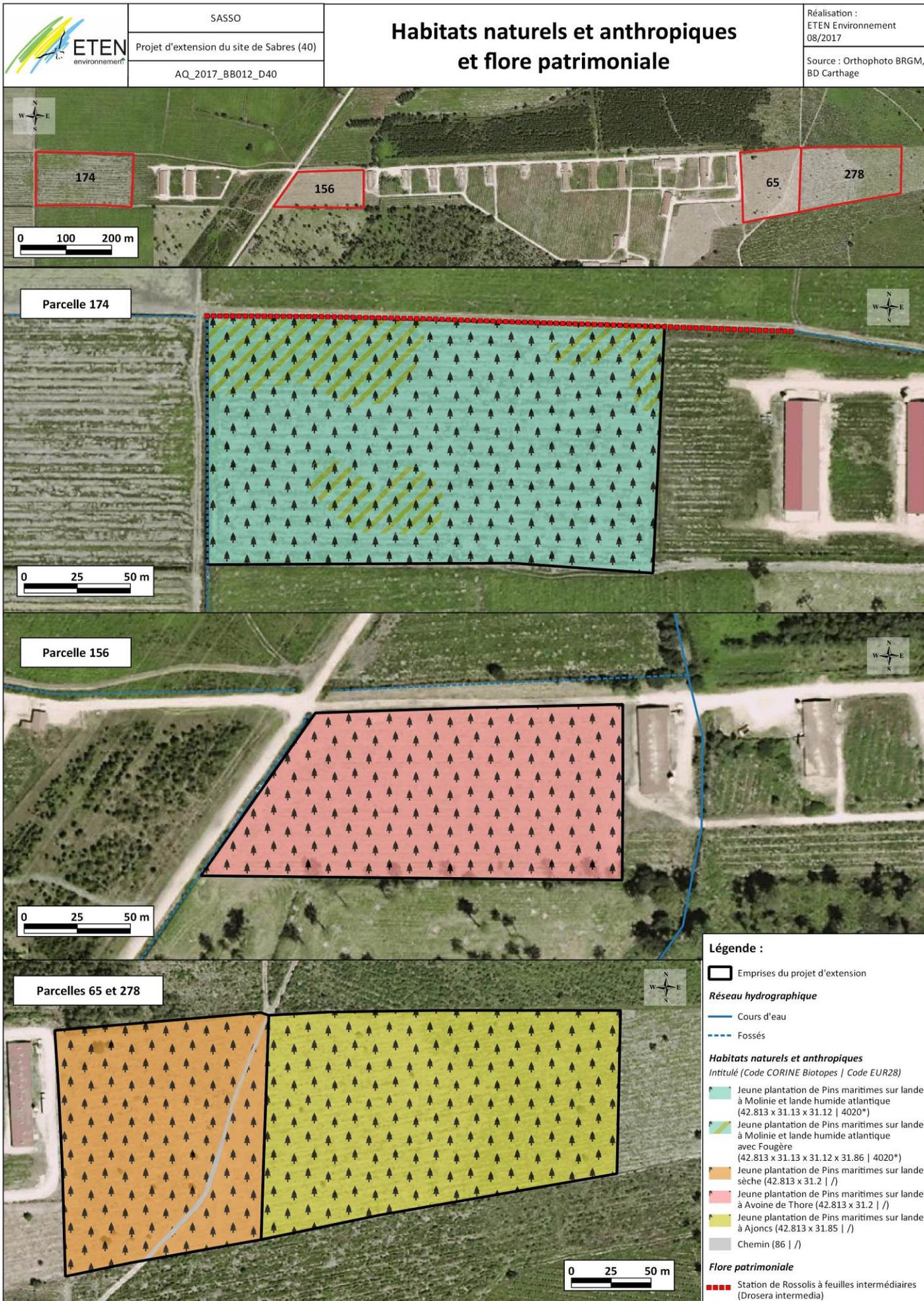
Intitulé	Syntaxon	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Enjeu de conservation	Surface (ha)	Surface relative (%)
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et lande humide atlantique	<i>Ulici minoris-Ericenion ciliaris</i>	42.813 x 31.13 x 31.12	4020*	Fort	1,83	22
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et lande humide atlantique avec Fougère	<i>Ulici minoris-Ericenion ciliaris</i>	42.813 x 31.13 x 31.12 x 31.86	4020*	Modéré	0,65	8
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande sèche	<i>Ulicion minoris</i>	42.813 x 31.2	/	Faible	1,87	22
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Avoine de Thore	/	42.813 x 31.2	/	Faible	1,38	16
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Ajoncs	/	42.813 x 31.85	/	Faible	2,72	32
Chemin	/	86	/	Nul	0,05	1
TOTAL					8,50	

Un habitat naturel identifié est inscrit à la Directive Habitats comme d'intérêt communautaire prioritaire. Il s'agit de la lande humide atlantique présente en mosaïque avec la lande à Molinie en sous étage d'une jeune plantation de Pins maritimes (CCB : 42.813 x 31.13 x 31.12 | EUR28 : 4020*).



Lande humide atlantique © ETEN Environnement

Les cartes suivantes présentent respectivement les habitats naturels et anthropiques ainsi que les enjeux identifiés au sein des emprises.





- Légende :**
-  Emprises du projet d'extension
 - Niveau d'enjeu**
 -  Fort
 -  Modéré
 -  Faible
 -  Nul

❖ Identification/délimitation de zones humides selon le critère floristique

1 habitat naturel listé en annexe IIB de l'arrêté du 204 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 a été identifié au sein de l'aire d'étude. Il s'agit d'une lande à Molinie et lande humide atlantique (CCB : 31.13 x 31.12 | EUR28 : 4020*).

➔ Cette zone humide floristique représente 2,48 ha. Il s'agit d'une végétation spontanée.



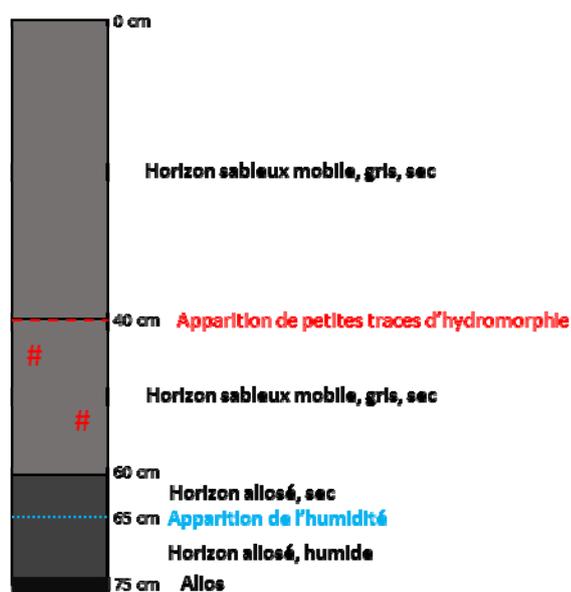
Jeune plantation de Pins maritimes sur lande à molinie et lande humide atlantique © ETEN Environnement

❖ Identification de zones humides selon le critère pédologique :

La végétation identifiée au cours de la visite de terrain étant spontanée, seule la parcelle n°174, présentant une végétation caractéristique des zones humides a fait l'objet de sondages pédologiques.

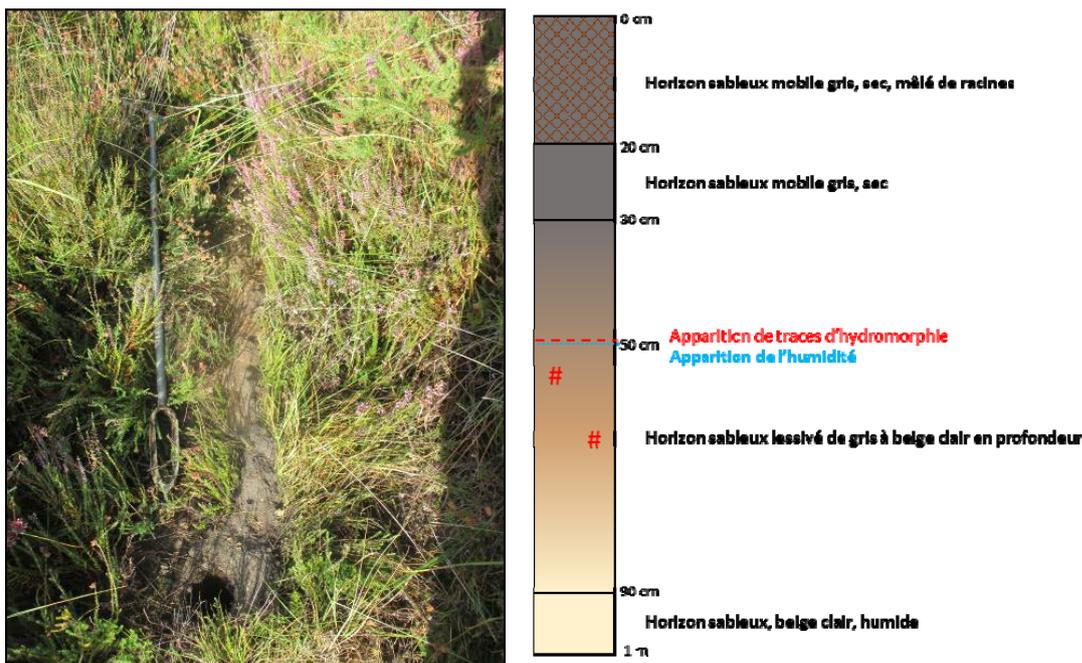
2 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle, et répartis de façon homogène au sein de l'emprise de la parcelle n°174. 2 profils pédologiques ont été identifiés.

- **PROFIL PEDOLOGIQUE, sondage n°1** : profil mis en évidence dans la partie Nord-ouest de la parcelle.



A noter que de petites traces d'hydromorphie apparaissent à 40 cm de profondeur. L'Allos présent à 75 cm n'a pas permis de poursuivre ce sondage plus profondément.

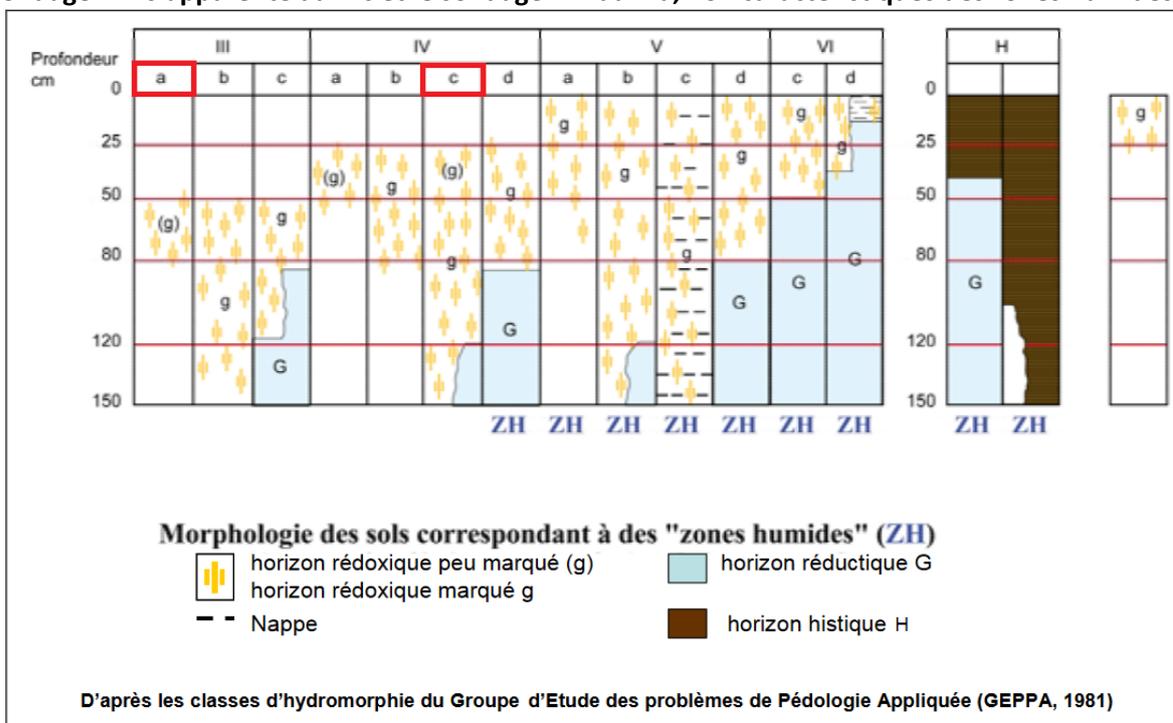
- **PROFIL PEDOLOGIQUE, sondage n°2** : profil mis en évidence dans la partie centrale de la parcelle, plus éloigné des fossés de bordure.



A noter que les traces d'hydromorphie apparaissent à 50 cm de profondeur. De plus, l'horizon sableux lessivé traduit une certaine fluctuation de la nappe.

CONCLUSION :

A l'analyse des traces d'hydromorphie observées et si l'on se réfère aux classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), ci-dessous, le sondage n°1 s'apparente au IVc et le sondage n°2 au IIIa, non caractéristiques des zones humides.



L'emprise du projet est caractérisée par la présence de sols à dominante sableuse, marqués par la présence d'une nappe d'eau fluctuant en période de hautes eaux comme en témoignent les traces d'hydromorphie observées lors de l'expertise. Toutefois, il ne s'agit pas de sols caractéristiques des zones humides.

NB : les sondages pédologiques réalisés sur site permettent de présenter de façon globale la pédologie du site d'étude, de démontrer la présence de sols caractéristiques de zones humides pédologiques mais ne permettent en aucun cas de délimiter précisément les zones humides pédologiques incluses au sein du périmètre d'étude.

❖ **Zones humides retenues selon la note technique du 26 juin 2017**

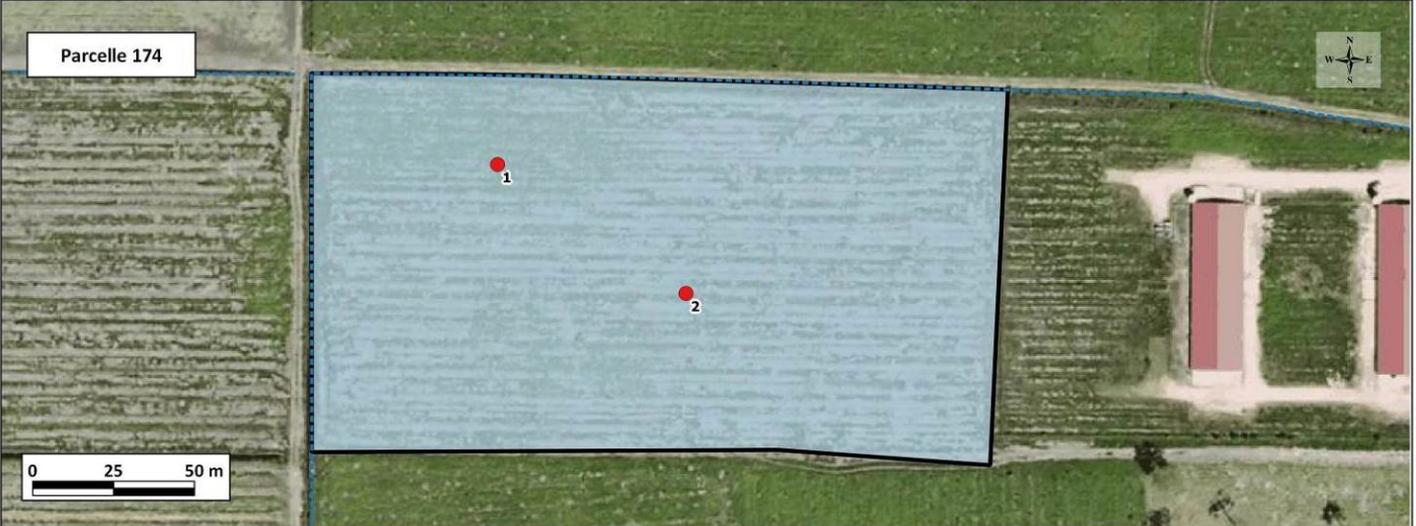
Compte tenu de la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides :

- en cas de végétation dite spontanée, les zones humides doivent cumuler les deux critères « floristique » et « pédologique » pour être considérées comme tel.
- en cas de végétation anthropique, remaniée, etc., seul le critère « pédologique » est pris en compte.

Dans le cas présent, la parcelle n°174 étant concernée par une végétation spontanée, bien qu'une zone humide floristique ait été identifiée, l'analyse pédologique révèle la présence de sols non caractéristiques des zones humides. En conclusion, la parcelle n°174 ne peut être considérée comme une zone humide au sens de la note technique du 26 juin 2017.

Aucune zone humide au sens de la note technique du 26 juin 2017, n'a été inventoriée sur le site.

La carte suivante présente la synthèse de l'expertise « zones humides » réalisée.



Légende :

 Emprises du projet d'extension

Réseau hydrographique

 Cours d'eau

 Fossés

Zones humides

...selon le critère floristique

 Zone humide floristique (végétation spontanée)

...selon le critère pédologique

 Sondage caractéristique des zones humides

 Sondage non caractéristique des zones humides

Zones humides retenues

 Zones humides retenues selon la note technique du 26 juin 2017

N.B. : Compte tenu de la note technique du Ministère du 26 juin 2017 :
 - en cas de végétation spontanée les zones humides doivent cumuler les deux critères "floristique et pédologique",
 - en cas de végétation anthropique ou remaniée, seul le critère "pédologique" est utilisé.

Faune

La visite de terrain réalisé en date du 23/08/2017 par conditions favorables (ETEN Environnement), a permis de mettre en évidence l'utilisation du site par le Lièvre et le Chevreuil.



Chevreuil à proximité du site © ETEN Environnement

D'autre part, la parcelle n°278, constituée d'une jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Ajonc, pourrait être favorable à la Fauvette pitchou. Cette espèce n'a pas été contactée au cours de la visite de terrain.

La parcelle n°65, constituée d'une jeune plantation de Pins maritimes sur lande sèche, pourrait être favorable à l'Engoulevent d'Europe et à la Fauvette pitchou. Cette dernière n'a pas été contactée au cours de la visite de terrain.

Enfin, la parcelle n°174, constituée d'une jeune plantation de Pins maritimes sur lande à Molinie et lande humide atlantique, pourrait être favorable au Fadet les Laïches.

Flore

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée au sein des emprises du projet. Toutefois, une espèce protégée a été identifiée à proximité immédiate de l'emprise de la parcelle n°174. Il s'agit du Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia* Hayne), plante carnivore des marais tourbeux et des fossés.



Rossolis à feuilles intermédiaires © ETEN Environnement

Nom français	Nom latin	Statut réglementaire				Rareté	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
		Protection nationale	Protection régionale	DH	Liste rouge France			
Rossolis à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Oui	/	/	A surveiller	C	Forte	Fort

Rareté : Très rare (RR), Rare (R), Assez rare (AR), Commun (C), Très commun (CC)

Environ 1000 pieds ont été contactés au niveau du fossé longeant le Nord de la parcelle n°174.

La localisation de cette espèce sur le site est présentée sur la carte des habitats naturels et de la flore patrimoniale, page 3 de la présente note de synthèse.

Enfin, plusieurs espèces exogènes envahissantes ont été contactées sur le site.

Les mesures en faveur de l'environnement mises en place à l'issue du diagnostic écologique

① Le diagnostic écologique préalable a permis de mettre en exergue un enjeu significatif localisé sur la parcelle la plus à l'Ouest du site : Q174, qui héberge un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la lande humide atlantique présente en mosaïque avec la lande à Molinie en sous étage d'une jeune plantation de Pins maritimes (CCB : 42.813 x 31.13 x 31.12 | EUR28 : 4020*). La parcelle couvre 2Ha40 environ.

Bien que le fadet n'ait pas été identifié sur site en raison d'une date de passage non favorable, le Maître d'Ouvrage a souhaité mettre en place d'une mesure d'accompagnement consistant en la mise en gestion favorable au Fadet des laïches d'une parcelle au Nord (cadastrée Q64p), en quasi vis-à-vis de la Q174 et couvrant une surface d'un peu plus de 4Ha. Cette parcelle propriété de M. LE CALLONEC sera acquise par échange avec une parcelle de la SASSO localisé au nord-Est du site (voir plan ci-dessous). Le dossier est en cours avec la famille LE CALLONEC.



Propriété SASSO

Echanges prévus avec Le Callonec

Propriété Mairie de Sabres – Achats prévus par SASSO



Zones restant boisées



Emplacements alternatifs à la parcelle Q174
(Commentaires ci-après)

La parcelle objet de cette mesure environnementale est occupée par des habitats naturels similaires. Sa vocation forestière ne sera pas remise en question mais une gestion adaptée permettra d'augmenter sa capacité d'accueil en faveur du fadet des laïches : mise en place d'une rotation assurant le maintien d'une surface minimale de 2Ha40, permanente en landes à molinie. Les plantations s'effectueront sans labour, ni apport de phytocides ni élimination de la végétation concurrente des pins pour limiter la perturbation des plantes hôtes), les éclaircies pratiquées ensuite présenteront une intensité plus forte afin d'obtenir une densité d'arbres assez faible dès que possible pour maintenir un éclairage optimal de la végétation au sol). Les rotations seront allongées de 35 à 70 ans pour augmenter la biomasse stockée et réduire la périodicité du retour à un état de végétation défavorable au Fadet.

② - Conservation de bandes boisées (réserves boisées) interstitielles

En compléments des mesures d'accompagnement, sont prévues des mesures de réduction consistant en la préservation de bandes boisées interstitielles entre les bâtiments, ces zones auront vocation à être mises en réserves boisées dans le cadre de la procédure de défrichement. Ainsi, si la surface demandée pour le défrichement couvre 5,47 Ha seuls 3,76 Ha seront réellement consommés pour l'implantation des bâtiments et des accès.

③ - Recul de 5 m par rapport aux fossés

Afin de préserver les flux biologiques au droit du réseau hydraulique superficiel, les emprises clôturées seront éloignées de 5 m par rapport aux berges des fossés.

SASSO

Dossier Technique

De présentation de projet modificatif de notre Autorisation d'exploiter au titre
des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Juillet 2017

Table des matières

I.	Présentation de la SASSO	3
A.	Rappels	3
B.	La SASSO en 2017	5
C.	Comment intensifier nos programmes de sélection ?	6
II.	Projet d'Extension de la SASSO	7
A.	Localisation du projet : un choix logistique, humain et sanitaire.....	7
B.	Impact en termes d'animaux présents.....	8
C.	Impact en termes d'outils d'élevage	9
D.	Impact environnemental	10
E.	Impact en termes humains.....	10
F.	Impact économique.....	11
III.	Effectifs	12
A.	Effectifs prévisionnels à l'horizon 2019.....	12
B.	Analyse des effectifs.....	13
1.	Différence entre les effectifs de 2003, 2017 et 2019.....	13
2.	Explication sur les différences d'effectifs entre 2003 et 2017	14
3.	Modalités de suppression du bâtiment vétuste (P2)	14
IV.	Description des outils	15
A.	Outils existants	15
1.	Différence de nomenclature avec 2003 – table de correspondance	15
2.	Bâtiments existants en 2017	15
B.	Nouveaux bâtiments	18
C.	Plan de situation, plan de masse	18
D.	Type d'effluents produits	20
E.	Impact des pratiques zootechniques : gestion de la litière et du chauffage.....	20
V.	Gestion des flux	22
A.	Gestion des effluents.....	22
B.	Gestion de l'eau.....	22
1.	Forage / relevé mensuel / SYDEC	22
2.	Eaux pluviales, eaux usées, eaux de lavage et de consommation animale.....	22
3.	Eaux usées des rotoluves, rampes de désinfection et aire de lavage	24
C.	Gestion du trafic routier	25
VI.	Sécurité des biens et des personnes	26
A.	Sécurité incendie	26
B.	Sécurité du personnel.....	26

Le document suivant présente le projet d'extension de la SASSO sur son site de la commune de Sabres.

L'objectif de ce document est de faire une présentation succincte du contexte commercial et stratégique de la SASSO, d'expliquer le projet d'extension en décrivant les différents impacts de ce projet.

Les détails du projet seront traités dans les parties III, IV et V de ce dossier, parties techniques du projet modificatif de notre Arrêté d'Autorisation d'Exploitation que nous présentons dans le cadre de notre demande d'extension du site de Sabres.

I. Présentation de la SASSO

A. Rappels

Entreprise de sélection de volailles, la SICA SASSO a été créée en 1978 par des aviculteurs du Sud-Ouest qui croyaient en l'avenir de leur production de volailles traditionnelles. Ces productions étaient déjà sous signe officiel de qualité depuis 1965, année de naissance du premier Label Rouge pour le « Poulet Jaune des Landes ».

L'objectif de la nouvelle société était de sélectionner des souches de coqs colorés pouvant servir les productions Label Rouge du Sud-Ouest, puis de la Sarthe en 1979 et de distribuer des mâles futurs reproducteurs aux accoueurs servant les marchés traditionnels et les filières Label Rouge.

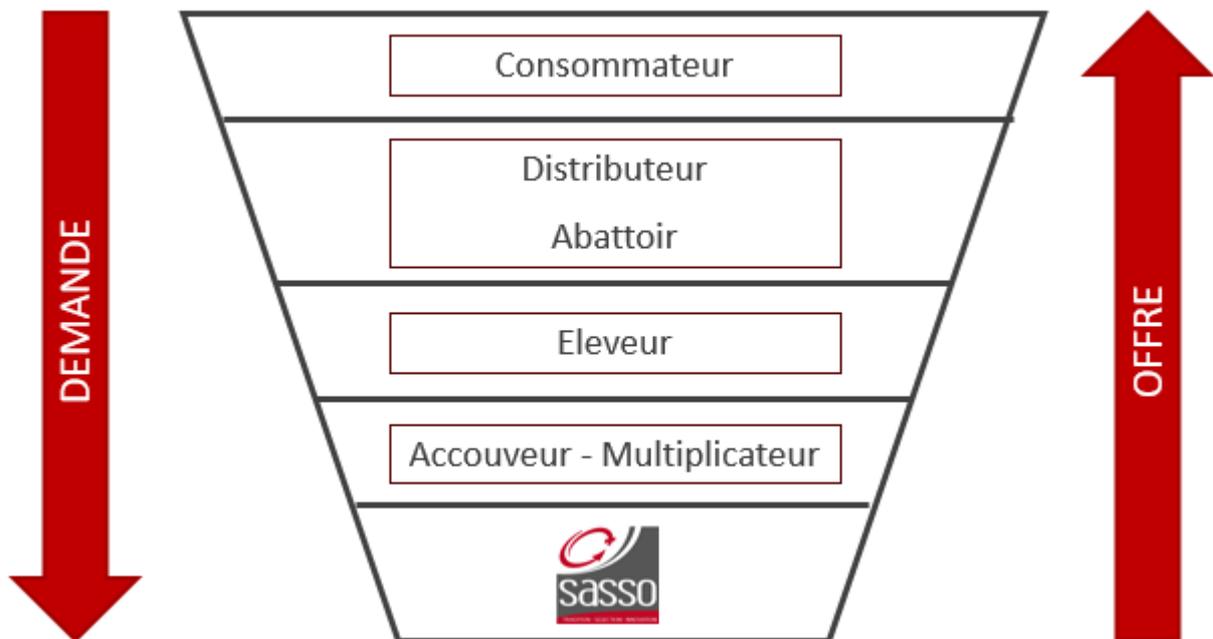
Ce projet a débuté initialement à Thil, en Haute-Garonne, chez l'accoureur Serge Perrault. Cet autodidacte passionné avait développé ces propres lignées de coqs et les a fournis à la nouvelle SICA lors de sa création.

Au cours des années 80, la SASSO se développe :

- Elle s'implante à Sabres en 1983, au cœur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, sur la parcelle de Malaye à Sabres. Cette parcelle est vendue par la commune de Sabres.
- Elle devient une Société Anonyme,
- Elle sélectionne ses premières lignées femelles afin de proposer une reproductrice au marché des accoueurs.



Vue aérienne des sites de Malaye et de Dauquiné



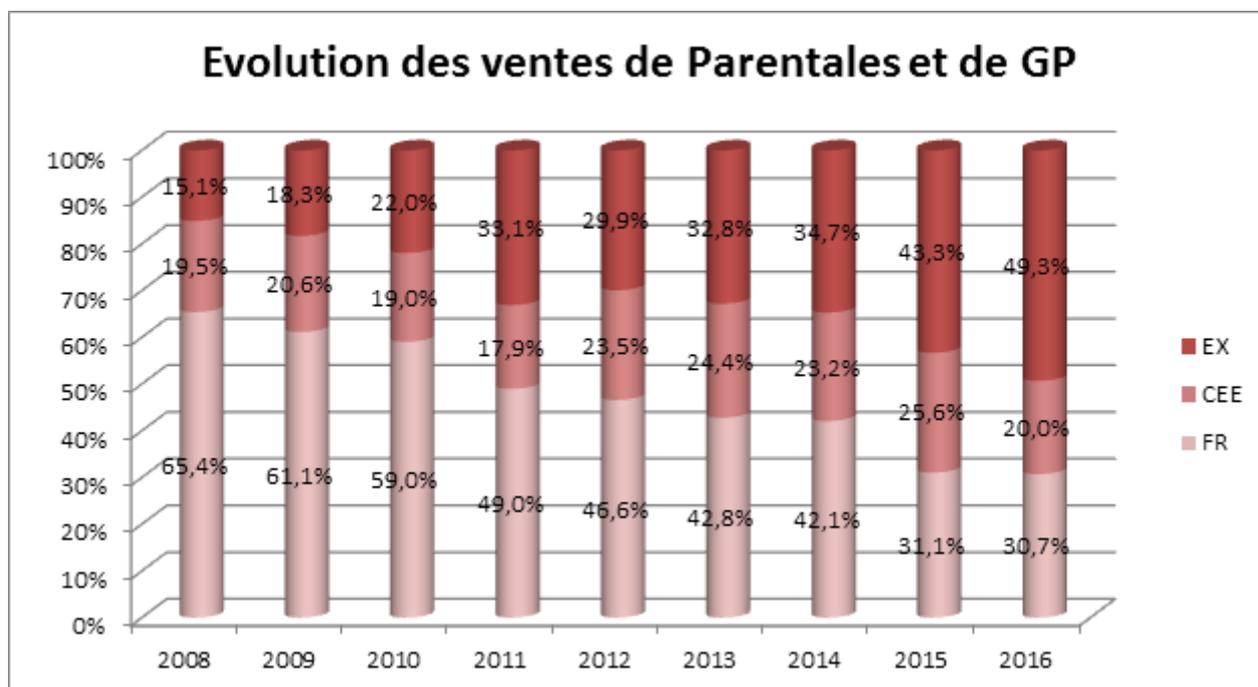
Positionnement de la SASSO dans la filière

Dans les années 1990, la SASSO crée un site dans la Sarthe, à proximité du Mans, afin d'y multiplier ces lignées et de les distribuer plus facilement à l'étranger. La Sarthe est un des bassins de production de volailles les plus proches de l'aéroport Charles de Gaulle, à Roissy. C'est le début du développement du commerce international pour la SASSO. L'actionnariat est simplifié avec le retrait progressif d'actionnaires historiques ayant cédés leurs propres activités dans l'accoupage.

Au cours des années 2000, la SASSO connaît 2 crises :

- Une première en 2001-2002 favorable à la volaille : l'ESB, qui provoque un engouement extraordinaire pour les ventes de volailles Label Rouge et qui booste les ventes de la SASSO,
- Une deuxième en 2005-2006 avec l'apparition de cas d'Influenza Aviaire en France, qui entraîne une importante crise médiatique et provoque de manière collatérale la réduction d'un tiers du personnel de la SASSO à Sabres.

Depuis 2008, l'équipe de la SASSO se bat pour construire un nouveau modèle économique basé sur le commerce international. En moins de 10 ans, la proportion des ventes en France et à l'International (hors Europe) s'est inversée.



Les actionnaires ne sont plus que 4 : Maisadour, la Coopérative des Fermiers de Loué, le groupe LDC et la Coopérative des Volailles d'Albret.

Le projet de la SASSO évolue fortement depuis 2013 avec le recrutement de cadres majeurs, techniques et commerciaux, le développement de nouvelles technologies afin d'intensifier les activités de sélection.

B. La SASSO en 2017

A présent, la SASSO est totalement orientée vers le commerce international. Les ventes en France représentent seulement 30% de nos volumes. Notre projet est de doubler les volumes vendus à l'international en 6 ans, en privilégiant l'Asie et l'Afrique.

Sa vision est claire et partagée par tous ses ambassadeurs :

*« Être l'alternative pour une aviculture respectueuse de l'homme et de l'animal,
garante du maintien d'une diversité génétique. »*

Notre entreprise a deux objectifs majeurs :

- Sélectionner des lignées de poulets traditionnels colorés et distribuer des poussins futurs reproducteurs d'un jour issus de ces schémas de sélection.
- Rendre la SASSO plus performante à l'Export pendant une Epizootie Influenza Aviaire en France.

La crise Influenza Aviaire qui sévit dans le Sud-Ouest de la France depuis 2 ans a fortement impacté notre activité commerciale. De nombreux pays ont fermé leur frontière aux importations de génétiques aviaires depuis la France bloquant ainsi nos exportations. Les pertes sont considérables sur les marchés asiatiques et sud-américains.

Au cours des années 2015-2016, avec l'évolution du modèle économique de la SASSO et la volonté du groupe Hendrix Genetics de développer les activités de sélection de volailles traditionnelles, les actionnaires historiques accueillent le groupe Hendrix Genetics comme nouvel actionnaire majoritaire, suite à une augmentation du capital.

Hendrix Genetics est le premier actionnaire de la SASSO réalisant le même métier que la SASSO. Ce groupe hollandais est implanté majoritairement en France, mais aussi dans 26 autres pays.

L'objectif de ce rapprochement est de créer des synergies pour renforcer les activités exports de la SASSO et d'intensifier les activités de R&D afin de mieux répondre aux nouvelles attentes du marché.

Les actionnaires de la SASSO souhaitent que le projet R&D soit développé à Sabres, au siège historique de la SASSO.

C. Comment intensifier nos programmes de sélection ?

Afin d'intensifier les programmes de sélection, nous pouvons :

- Précision : Augmenter la précision des mesures de sélection,
- Fréquence : Diminuer les intervalles de temps entre les générations sélectionnées,
- Intensité : Augmenter les effectifs d'animaux sélectionnés.

Précision des mesures : Depuis 2013, la SASSO a énormément investi dans des outils de mesure et l'ergonomie du travail afin de mesurer plus précisément et plus fréquemment ces oiseaux. Pour un cumul de temps équivalent, nous avons doublé le nombre de mesures réalisées.

Diminution des intervalles entre générations : Le projet que nous souhaitons développer permettra de diminuer considérablement les intervalles entre générations, d'accélérer le rythme de nos programmes et d'apporter ainsi une réponse plus rapide à nos clients.

Augmentation des effectifs : Nous allons augmenter nos effectifs d'animaux sélectionnés pour une partie seulement de notre projet R&D dénommés « Poulets alternatifs ».

Afin de diminuer les intervalles entre générations et d'augmenter les effectifs d'animaux contrôlés dans nos programmes de sélection, nous devons :

- Augmenter le nombre de bâtiments d'élevage et le nombre d'outils destinés à la réalisation des mesures phénotypiques, afin d'élever les animaux que nous souhaiterons mesurer en plus grand nombre et plus fréquemment,
- Augmenter la taille de l'équipe afin de pouvoir réaliser ces mesures supplémentaires.

Le projet d'intensification des schémas de sélection intègre l'ensemble de nos lignées commerciales. Actuellement, nos cycles de sélection durent 12 ou 18 mois. Nous avons choisi de cycliser nos produits en fonction de leur importance commerciale :

- Cycles en 11 semaines (le plus rapide) pour les produits pour lesquels il faudra obtenir les gains les plus rapides,
- Cycles en 31 semaines pour les lignées majeures que nous testerons dans nos outils de mesure de la consommation alimentaire,
- Cycles en 12 ou 24 mois pour les lignées mineures (maintien du schéma actuel ou limitation de l'intensité du schéma).

Il s'agit bien de combiner plusieurs cycles d'activité dans un même temps. Afin d'optimiser la place, limiter les risques et les erreurs, la meilleure solution est de concentrer ses activités en un seul endroit : à Sabres.

II. Projet d'Extension de la SASSO

A. Localisation du projet : un choix logistique, humain et sanitaire

Limiter le nombre de site présente plusieurs intérêts :

- Sur le plan logistique, cela permettra de limiter les déplacements d'animaux d'un site à un autre, tout en limitant les risques sanitaires liés à ces déplacements.
- Sur le plan sanitaire :
 - Au regard de son activité d'exportation de poussins d'un jour futurs reproducteurs, la SASSO est en train de faire agréer ses deux sites de Sabres et de Soultré en tant que compartiments, selon le Règlement CE N°616/2009 de la Commission du 13 juillet 2009. Cette démarche permettra à termes d'isoler la SASSO en cas d'épizootie d'Influenza Aviaire en France et de maintenir les activités commerciales vers les pays reconnaissant nos compartiments pendant ces périodes d'épizootie.
 - Le site de Sabres est conçu pour assurer une véritable protection sanitaire aux animaux Pedigrees de la SASSO, le cœur de nos lignées sur lesquels la SASSO travaille depuis plus de 30 ans. Ce système sanitaire repose sur les piliers suivants :
 - isolement géographique : le site se situe à plus de 6 km de tout élevage de volailles, dans la zone la moins dense en termes d'élevages de volailles maigres ou grasses dans le département des Landes.
 - mesures sanitaires aux entrées des sites : rotulaves, rampes de désinfection des véhicules, sas sanitaire et douches pour le personnel, enregistrement des visiteurs, interdiction de visite si le visiteur a été en contact avec des oiseaux au cours des 72 dernières heures.
 - La crise Influenza Aviaire de cet hiver a été un véritable crash-test pour l'équipe SASSO : elle a dû se mobiliser contre un virus présent à moins de 10 km de ses élevages. Lors de cet épisode, les équipes de la SASSO ont élevé leur niveau de maîtrise sanitaire en ajoutant des contraintes importantes.
 - Les procédures que nous avons détaillées dans notre dossier de présentation du Compartiment SASSO – Sabres tiennent compte du niveau de risque viral Influenza Aviaire que nous trouvons dans le Sud-Ouest de la France. En effet, parmi nos critères d'élévation des niveaux de prévention des risques sanitaires, nous intégrons la distance entre les foyers et le site de Sabres.
 - Dès leur premier jour de travail à la SASSO, les équipes de Sabres sont formées et entraînées à respecter les mesures sanitaires que nous imposent notre métier.
 - Concentrer les activités d'élevage est un choix compliqué, mais celui-ci permet de maîtriser parfaitement les flux à l'entrée de nos sites d'élevage.
- Sur le plan humain :
 - Les équipes de Sabres sont formées et entraînées aux mesures des caractères phénotypiques de nos programmes de sélection. La formation interne du personnel est un enjeu permanent pour notre équipe R&D et notre plan de formation par tutorat est suivi hebdomadairement par les tuteurs.
 - Le suivi quotidien de nos projets R&D demande la présence physique sur site du responsable R&D et du généticien afin de fournir les objectifs de sélection, de former et d'accompagner les équipes, de limiter les écarts par rapport aux objectifs de sélection et d'améliorer nos schémas.
 - Le site de Sabres concentre actuellement l'ensemble des équipes R&D de la SASSO. Nous souhaitons renforcer ces effectifs avec l'augmentation de nos programmes R&D, ce qui devrait nous apporter une plus grande souplesse dans notre organisation humaine.

B. Impact en termes d'animaux présents

L'activité de sélection de volailles n'est pas une activité d'élevage standard.

- Dans un élevage de volailles de chair, l'éleveur reçoit son lot de poussins à un jour, il les élève jusqu'à l'âge d'abattage. Il procède alors au nettoyage et à la désinfection de son bâtiment avant la remise en place rapide d'un nouveau lot. La rentabilité de son activité est basée sur la performance technique de son élevage et sur les délais entre la sortie d'un lot et la mise en place du lot suivant.
- Dans le cadre de la SASSO, l'objectif est d'élever des oiseaux dans des conditions idéales, de réaliser des mesures au bon âge, d'utiliser ces informations dans le processus de sélection des meilleurs candidats au renouvellement de la génération suivante. 100% des poussins d'un jour proviennent systématiquement d'œufs pondus par des reproducteurs présents sur le site. Il n'y a pas d'introduction de matériel génétique dans le site d'élevage. La performance de nos élevages ne sera donc pas basée sur notre aptitude à élever un grand nombre de sujets et à multiplier le nombre de cycles par an, mais plutôt à mesurer précisément tous les sujets mis en place à un jour, en donnant un maximum de chance à l'ensemble des sujets de devenir des candidats.

Notre projet d'extension impacte peu le nombre total de sujets présents sur le site de Sabres car les outils ne seront pas toujours pleins. Le tableau ci-après synthétise les effectifs au pic de production tels que décrits dans le dossier de demande d'autorisation en 2003, les effectifs calculés selon les normes zootechniques appliquées en 2017, les effectifs réels en 2017 au pic d'activité, et enfin, les effectifs prévisionnels calculés pour 2019 selon les mêmes normes zootechniques au pic d'activité (Cf. III-B-1 pour le détail des effectifs par bâtiment).

Tableau comparatif des effectifs présents simultanément avant et après extension.

	Selon dossier de demande d'autorisation de 2003	Effectifs selon capacité calculée en 2017	Effectifs réels 2017	Effectifs prévisionnels 2019
SOUS-TOTAL futurs - reproducteurs	38 840	28 528	22 529	51 702
SOUS-TOTAL reproducteurs	59 178	51 668	44 358	47 628
TOTAL du maximum d'effectifs simultanés hebdomadaires	98 018	80 196	66 887	99 330

Ce projet s'inscrit dans cadre de la démarche Sustainability du groupe Hendrix Genetics qui intègre la composante Bien-Etre Animal :

- Nous formons nos salariés aux bonnes pratiques d'élevage et de vigilance en termes de bien-être animal. Nous veillons en continu à la bonne santé de nos animaux de sélection. Les services de l'Etat sont informés immédiatement de tout problème selon des critères d'alerte définis dans notre procédure de surveillance des troupeaux.
- Nous recherchons et développons des méthodes de sélection alternatives afin de limiter les pratiques pouvant porter atteinte au bien-être des animaux (puces RFID, automates de pesée, etc.).
- Dans nos nouveaux schémas de sélection, nous limitons volontairement le nombre de poussins mis en place afin de limiter les effectifs à abattre en tant que poulets de chair lors de nos différents choix de sélection.

Sur le plan de la conduite zootechnique de nos élevages, nous travaillons depuis 2013 à l'amélioration de nos pratiques. Avec l'animation de notre Manager Technique, les équipes techniques de nos différents sites

sont challengées sur leurs bonnes pratiques d'élevage, sur l'amélioration continue des conditions d'élevage, et au final, sur la performance des troupeaux élevés. Ces travaux nous ont permis d'améliorer les points suivants :

- Limitation du gaspillage d'aliment en élevage par une meilleure conduite zootechnique.
- Litière sèche et diminution des taux d'ammoniac dans les élevages : nous limitons volontairement la quantité de litière mise en place le premier jour et veillons à la maintenir sèche et en état jusqu'au dernier jour d'élevage afin de maintenir l'état des aplombs des futurs reproducteurs.
- Recherche de meilleures performances sur nos Grands-Parentaux afin de limiter les effectifs mis en place pour un même volume d'œufs produits : mutualisation et échanges techniques entre les sites d'élevage.
- Remplacement des anciens éclairages par des éclairages Leds adaptés aux oiseaux.
- Renouvellement de nos systèmes de ventilation et généralisation des brumisations pour les pics de chaleur.

C. Impact en termes d'outils d'élevage

Afin de réaliser ce projet, tout en optimisant nos activités au maximum, nous souhaiterions construire 8 bâtiments sur le site de Sabres.

- 6 bâtiments pour la sélection des futurs reproducteurs,
- 2 bâtiments pour la sélection des reproducteurs.

En fonction des schémas de sélection pour lesquels ils seront conçus, ces outils auront des dimensions variables :

Surface et détails des bâtiments du projet et implantation prévue

Schémas de sélection	Nom des bâtiments	Bâtiments	Nombre	Surface d'élevage	Semaine de Mise en Place des premiers lots
Alternative Broilers (Cycle 11 sem)	P38-39	Starting barnes	2	774,3 m ²	15 & 17/2018
Alternative Broilers (Cycle 11 sem)	P36-37	Growing out barnes	2	174,3 m ²	22 & 23/2018
Alt et Trad Broilers	B13	Reproduction	1	950,0 m ²	32/2018
Alt et Trad Broilers	B14	Reproduction	1	950,0 m ²	26/2019
Traditionnal Broilers (Cycle 33 sem)	P43-44	Starting and growing out barnes	2	450,0 m ²	14 & 20/2018



Nos projets de construction répondront à minima aux contraintes suivantes :

- Conformité aux codes des bâtiments existants en termes d'intégration paysagère,
- Investissement dans les technologies les plus récentes en élevage en termes d'économie d'énergie (ventilation, éclairage, taille des silos de stockage des aliments),
- Equipement de nos élevages des outils de bonne gestion des eaux pluviales (gouttières), des eaux de lavage (préfosse, fosse et terre filtrant) et des effluents d'élevage qui seront traités par BioLandes Agro comme l'ensemble de nos effluents,
- Intégration des dernières normes sanitaires dès la conception de ces outils.

D. Impact environnemental

La SASSO souhaite limiter au maximum son impact environnemental. Le projet est une extension du site qui utilisera les mêmes accès et prolongera le tracé des voiries existantes.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des mesures prises jusqu'à ce jour :

- Projet Zootechnique de la SASSO : moins de litière, une litière plus sèche, moins d'effluents à traiter,
- Limitation de consommation d'énergie : éclairage, aliment,
- Traitement de l'ensemble des effluents d'élevage par BioLandes Agro,
- Gestion des eaux pluviales et des eaux de lavage,
- Limitation des flux de personnels et d'animaux en concentrant les activités sur un site,
- Faible nombre supplémentaire de véhicules livrant la SASSO dans le cadre d'une extension de site,
- Maintien des plantations de pins dans nos sites d'élevage en limitant les risques de tempêtes et d'incendie.

E. Impact en termes humains

L'équipe de la SASSO représentait 47 salariés en moyenne en 2016.

Cet effectif augmente en 2017 et devrait progressivement dépasser les 50 salariés en 2018.

Les premières approches en termes de temps pour ce nouveau projet nous indiquent que nous devrions avoir besoin d'une dizaine de salariés supplémentaires pour réaliser nos activités R&D. Généralement, dans notre cas particulier, il faut environ un salarié par bâtiment d'élevage. S'agissant de R&D, le calcul est plus complexe et les effectifs humains dépendent vraiment de la nature des caractères phénotypiques mesurés.

A cette équipe opérationnelle R&D s'ajoutent un généticien junior et un chef d'équipe supplémentaires pour conduire les mesures de sélection.

Toute personne intégrée suivra les formations obligatoires en termes de sécurité au travail, de bien-être animal et de gestion sanitaire. Le temps actuel de formation d'un opérateur R&D est d'environ un an avant d'atteindre une autonomie suffisante pour réaliser les activités de sélection de manière autonome.

F. Impact économique

Ce projet s'inscrit dans une période difficile pour la SASSO en tant qu'entreprise exportatrice de génétique avicole. L'Influenza Aviaire qui sévit depuis 2 années consécutives en France a largement freiné notre développement commercial. Certains pays n'ont pu être livrés depuis 2 ans et nous ne savons toujours quand nous les livrerons : c'est le cas de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, de Taïwan, des Pays Andins, mais de tant d'autres que nous ne pouvons pas prospecter. Si nous ne livrons pas nos clients chinois en 2017, ils arrêteront leur activité.

Dans ce contexte sanitaire difficile, la SASSO est en train de rechercher des solutions d'implantation et de partenariat à l'étranger (USA, Brésil). Ces projets sont toujours en cours de développement et complexes à construire pour une petite société telle que la SASSO.

Le projet que nous portons est financièrement lourd pour notre entreprise : nous estimons à ce jour le coût de cet investissement entre 5 et 6 millions d'Euros pour une société qui réalise un chiffre d'affaire de 6 millions d'Euros. Mais ce coût d'investissement est le prix à payer pour développer nos programmes de R&D.

Sur un plan opérationnel, les coûts de R&D de la SASSO vont augmenter fortement, sachant que la sélection est un investissement de long terme et que le retour sur investissement n'arrive pas généralement avant 5-8 ans de développement des lignées. Ce surcoût annuel est estimé à plus d'1 million d'Euros. Dans un premier temps, la SASSO sera donc à la recherche de rentabilité.

Dans ce même temps d'investissement en R&D, la SASSO compte sur son développement commercial international pour augmenter son chiffre d'affaires et écraser ces charges de R&D.

Ce n'est que dans un deuxième temps que les progrès techniques des produits permettront de développer de nouveaux marchés en France et en Europe.

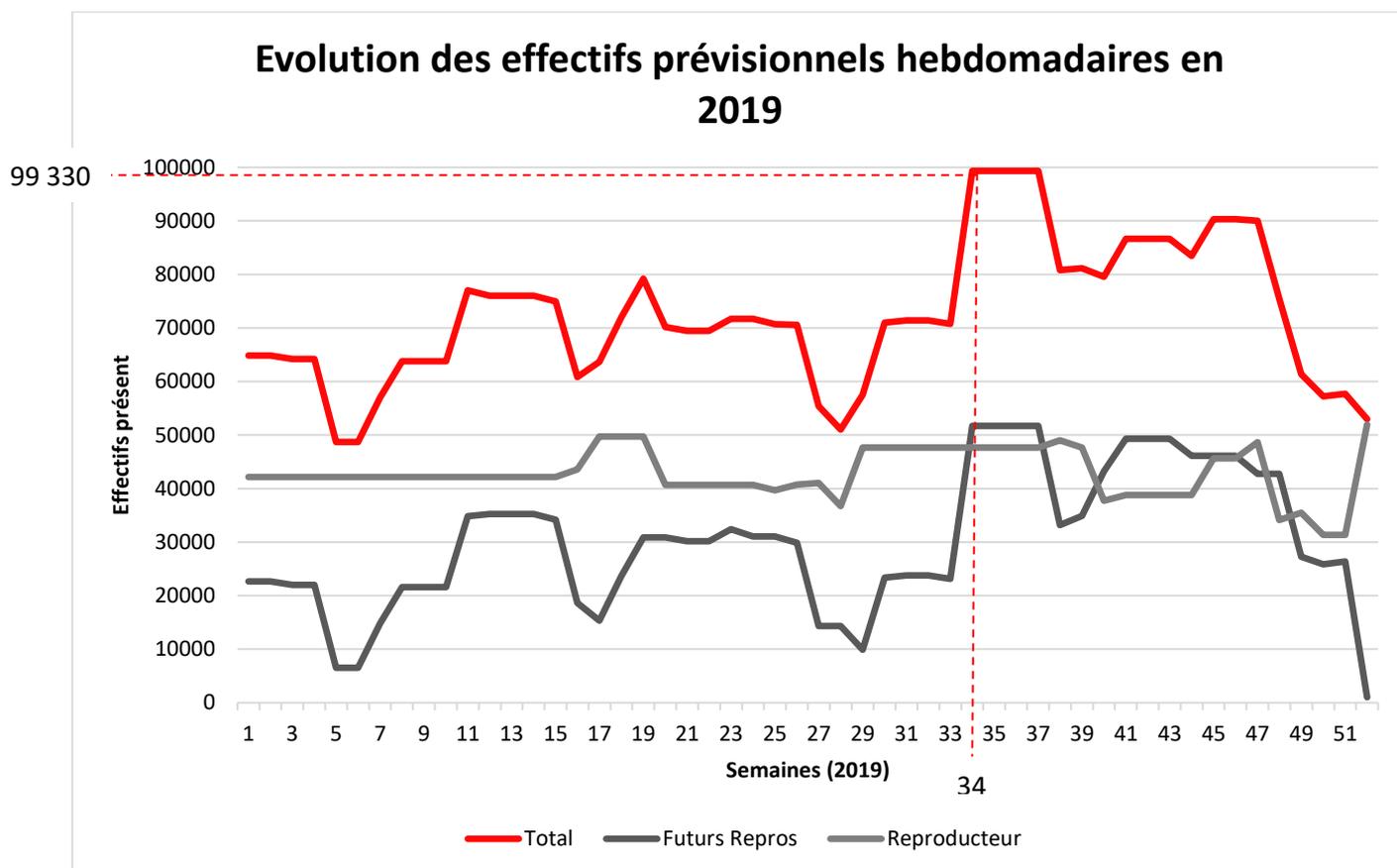
III. Effectifs

A. Effectifs prévisionnels à l'horizon 2019

Le graphique ci-après représente l'évolution des effectifs hebdomadaires de futurs reproducteurs, de reproducteurs et cumulés prévus pour l'année 2019, lorsque l'ensemble des bâtiments seront opérationnels.

On observe un pic de 99 330 animaux en semaine 34, date à laquelle le plus d'animaux sont mis en place en poussinières pour le Cheptel D (cycle de sélection de 12 mois). C'est cet effectif que l'on retrouve en préambule dans le *Tableau comparatif des effectifs présents simultanément avant et après extension* au paragraphe II-B.

Evolution des effectifs prévisionnels hebdomadaires de l'année 2019



Le graphique *Représentation de l'utilisation et des effectifs prévisionnels des bâtiments pour 2019* en **Annexe 1** schématise les semaines d'utilisation des bâtiments d'élevage et les effectifs prévisionnels qui y seront mis en place.

B. Analyse des effectifs

1. Différence entre les effectifs de 2003, 2017 et 2019

Tableau comparatif des différences d'effectifs présents en semaine 34 en 2003, 2017 et 2019

Date de présence		Selon dossier de demande d'autorisation de 2003	Effectifs selon capacité calculée en 2017	Effectifs réels 2017	Effectifs prévisionnels 2019
Bâtiment					
Futurs Reproducteurs	P0	8 640	5 465	5 656	4 580
	P1	3 000	1 892	1 341	2 620
	P2	3 000	1 892	2 100	-
	P3	3 000	2 885	1 751	3 860
	P4	3 200	3 000	1 700	3 000
	P36	-	-	-	1 022
	P37	-	-	-	VS
	P38	-	-	-	7 500
	P39	-	-	-	7 500
	P40	6 000	4 376	3 392	5 720
	P41	6 000	3 943	3 489	5 180
	P42	6 000	5 077	3 100	6 598
	P43	-	-	-	3 000
	P44	-	-	-	1 122
SOUS-TOTAL futurs - reproducteurs		38 840	28 528	22 529	51 702
Reproducteurs	B6	2 822	2 844	2 755	1 375
	B7	2 822	3 888	3 311	3 311
	B8	2 822	2 736	2 585	4 364
	B9	5 720	5 424	3 529	3 195
	B10	4 080	4 320	4 320	4 320
	B11	4 080	4 320	4 146	4 146
	B12	6 832	6 960	6 882	6 679
	B50	6 000	6 976	6 820	6 228
	B51	6 000	7 100	5 166	6 608
	B52	6 000	7 100	4 844	4 977
	B13	6000 *	-	-	VS
	B14	6000 *	-	-	2 425
SOUS-TOTAL reproducteurs		59 178	51 668	44 358	47 628
Testage		<i>1 400</i>	VS	1 400	VS
TOTAL du maximum d'effectifs simultanés hebdomadaires		98 018	80 196	68 287	99 330
VS : Vide Sanitaire			* : bâtiments non construits		

2. Explication sur les différences d'effectifs entre 2003 et 2017

Dans la dynamique d'amélioration de nos pratiques zootechniques depuis 2013 et afin d'optimiser les conditions d'élevage pour les animaux, les capacités des bâtiments ont été révisées. Le calcul des effectifs mis en place se fait maintenant en fonction de la longueur de mangeoire disponible par individu présent disponible en plus de la densité d'élevage en animaux / m² disponible.

Ce changement de méthode d'élevage basé sur un élevage en sous-densité explique les écarts entre les effectifs maximum calculés selon nos nouvelles normes zootechniques en 2017 et ceux décrits dans le dossier de demande d'autorisation de 2003.

3. Modalités de suppression du bâtiment vétuste (P2)

La poussinière P2 est un ancien bâtiment de la SASSO, constitué d'une charpente métallique, de panneaux sandwich en fibrociment et d'une couverture ondulée en fibrociment.

Les éléments en fibrociment pourraient contenir de l'amiante.

L'arrêt de l'utilisation de cette poussinière entraînerait une étude de présence d'amiante et un démontage de ce bâtiment dans le respect des réglementations en vigueur par rapport à la gestion des déchets à risque.

IV. Description des outils

A. Outils existants

1. Différence de nomenclature avec 2003 – table de correspondance

Pour des raisons de praticité vis-à-vis de la situation géographique des bâtiments, ils ont été nommés différemment après construction par rapport au dossier de demande d'autorisation datant de 2003. Le tableau ci-après indique les correspondances avec les noms actuels des bâtiments :

Correspondance des noms de bâtiments 2003 - 2017

Nom dans le dossier 2003	P5	P6	P7	B13	B14	B15	B16	B17
Nom réel	P40	P41	P42	B50	B51	Non réalisé	B52	Non réalisé

2. Bâtiments existants en 2017

Les bâtiments sont situés sur 4 lieux-dits :

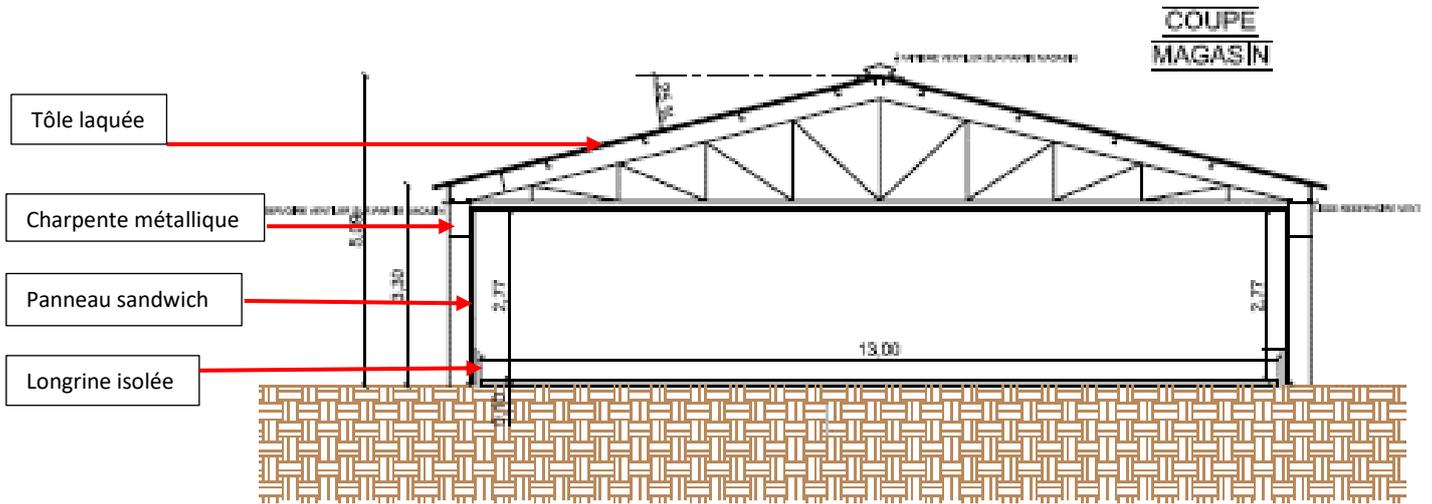
- Malaye : P0 à B12, couvoir, bâtiments administratifs
- Dauquiné : P40 à P42
- Saucissé : B50 à B52
- Rotgé : bâtiment d'expérimentation, nommé « Testage »

Les caractéristiques techniques des différents bâtiments d'élevage sont présentées dans le tableau suivant :

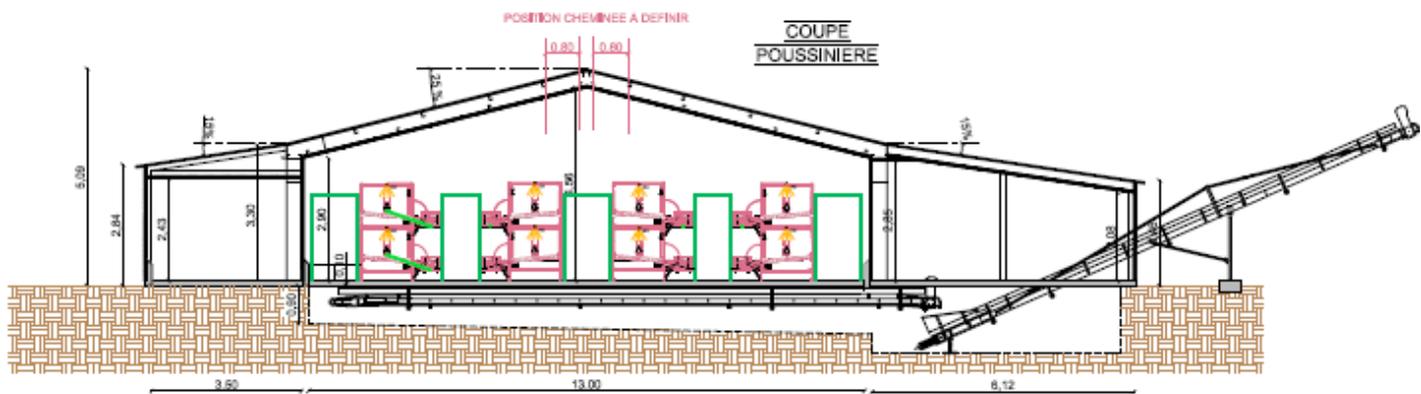
Caractéristiques techniques des 19 bâtiments existants

Nom du bâtiment	Type d'élevage	Fonctionnement du bâtiment	Nombre de places (selon place à table à 27 semaines)	Surface utilisée (zone d'élevage)	Type de sol / évacuation	Ventilation	Système de ventilation	Dalle	Soubassement	Mur en élévation	Charpente	Couverture
P0	Futurs reproducteurs	Cage	7 920	440 m ²	Béton - Tapis	Entrée d'air horizontale avec extraction par le toit dynamique	Dynamique	Béton + caniveau de récupération des eaux de lavage	Longrine	Fibrociment	Métal	Fibrociment
P1		Sol	2 360	300 m ²	Béton - Raclage en fin de bande							
P2			2 360	300 m ²								
P3			3 600	300 m ²								
P4			3 000	350 m ²								
P40			5 460	795 m ²		Entrée d'air horizontale avec extraction latérale						
P41			4 920	795 m ²								
P42			6 336	795 m ²						Entrée d'air horizontale avec extraction par le toit dynamique		
B6	Reproducteurs		Cage	2 844		660 m ²	Béton - Tapis	Entrée d'air horizontale avec extraction par le toit dynamique	Dynamique	Béton + caniveau de récupération des eaux de lavage	Longrine	Fibrociment
B7		3 888		660 m ²								
B8		2 736		550 m ²								
B9		5 424		690 m ²								
B10		4 320		816 m ²								
B11		4 320		816 m ²								
B12		6 960		700 m ²								
B50		Sol		Cage	6 976	1274 m ²						
B51	7 100		1155 m ²		Béton - Tapis	Entrée d'air horizontale avec extraction latérale	Dynamique					
B52	7 100		1155 m ²			Entrée d'air horizontale et extraction dynamique (par le toit et en pignon)						
Testage	Poussins	Sol	1 400	420 m ²	Béton - Raclage en fin de bande	Entrée d'air horizontale avec extraction par le toit dynamique	Dynamique	Béton + caniveau de récupération des eaux de lavage	Longrine	Fibrociment	Métal	Fibrociment

Sur les bâtiments existants, ainsi que sur ceux en projet de construction, la charpente est métallique. Sur les plus récents, les panneaux sandwich sont appliqués le long des longrines isolées, comme indiqué sur le plan ci-après. Le toit est en tôle laquée de la même couleur que les toits des bâtiments les plus anciens, afin de favoriser l'intégration paysagère.



Plans de coupe des derniers bâtiments construits



Photographies des derniers bâtiments construits



B. Nouveaux bâtiments

Le projet comporte 8 nouveaux bâtiments, dont les caractéristiques techniques sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques techniques des 8 bâtiments en projet

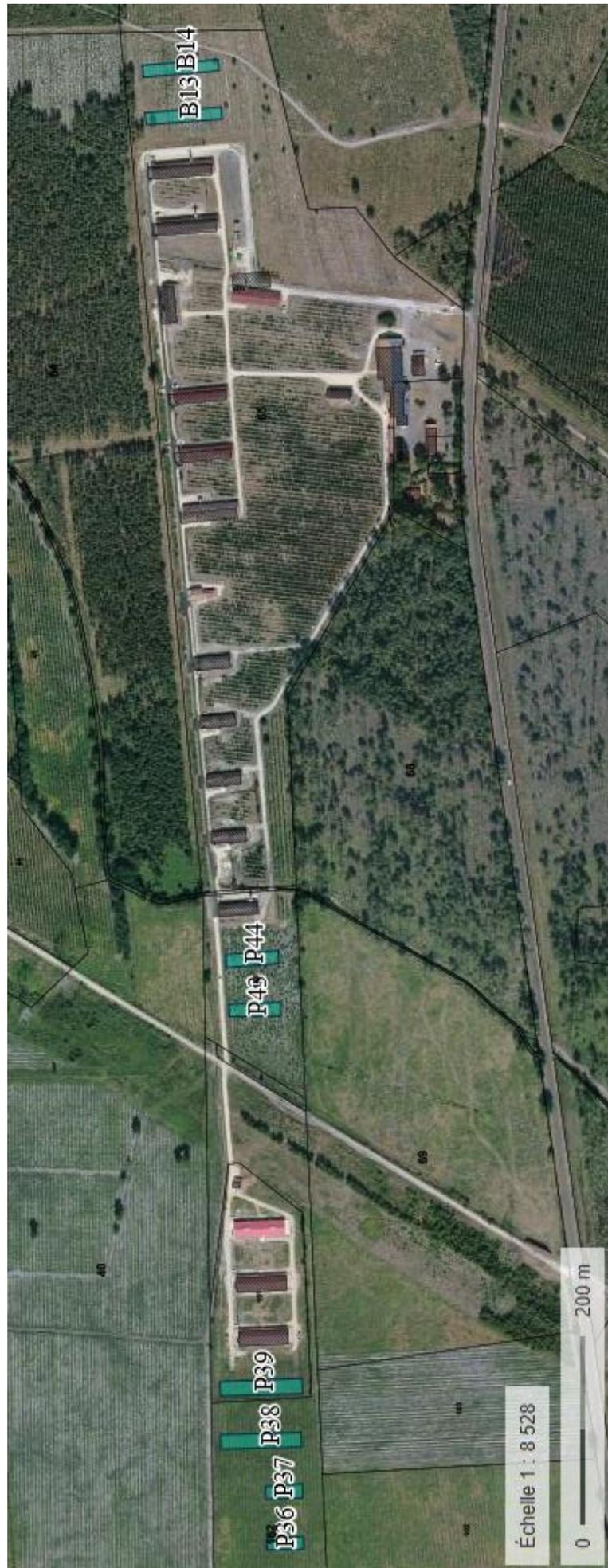
Nom du bâtiment	Type d'élevage	Fonctionnement du bâtiment	Nombre de places (selon place à table) à 17 semaines	Surface du bâtiment en m ²	Type de sol / évacuation	Ventilation	Système de ventilation	Dalle	Soubassement mur	Mur en élévation	Charpente	Couverture	
P36	poussins	sol	6 645	660	Béton - Raclage en fin de bande	Entrée d'air horizontale avec extraction par le toit dynamique	Dynamique	Béton + caniveau de récupération des eaux de lavage	Longrine	Panneaux sandwich	Métal	Tôles laquées	
P37			6 645	660									
P38		sol/cages	7 500	1117	Béton - Raclage en fin de bande / Tapis								
P39			7 500	1117									
P43		sol	sol	2 044	466								Béton - Raclage en fin de bande
P44				2 044	466								
B13		reproducteurs	cage	4 320	933								Béton - Tapis
B14				4 320	933								

C. Plan de situation, plan de masse

Réalisation en cours par une entreprise extérieure. Fourniture fin juillet 2017.

L'habitation de tiers la plus proche se situe à 1 100 m du premier bâtiment du site de Saucissé de la SASSO.

Le plan de situation réalisé par nos soins se trouve ci-après. Le plan détaillé avec les cadastres se trouve en **Annexe 2** : Plan cadastral/Positionnement des bâtiments.



D. Type d'effluents produits

Les quantités d'éléments fertilisants produits sont estimées suivant les normes CORPEN de 2013 :

Lot	Animaux	Effectifs annuels	N maîtrisable par animal (kg N/ani) *	N maîtrisable total (kg N)	P ₂ O ₅ maîtrisable par animal (kg P ₂ O ₅ /ani) *	P ₂ O ₅ maîtrisable total (kg P ₂ O ₅)
Selon le dossier de 2003	Poussins	38 840	0,079	3 068,4	0,064	2 485,7
	Reproducteurs	59 178	0,507	30 003,2	0,662	39 175,8
	TOTAL			33 071,6		41 661,5
Théorie : Capacité maximum 2017	Poussins	35 956*2	0,079	5681,0	0,064	4 602,4
	Reproducteurs	51 668	0,507	26 195,7	0,662	34 204,2
	TOTAL			31 876,7		38 806,6
Réal : année 2017	Poussins	49 076	0,079	3 877,0	0,064	3 140,9
	Reproducteurs	42 754	0,507	21 676,3	0,662	28 303,1
	TOTAL			25 553,3		31 444,0
Prévisionnel 2019	Poussins	45 171+55 380	0,079	7 943,5	0,064	6 435,2
	Reproducteurs	47 628	0,507	24 147,4	0,662	31 529,7
	TOTAL			32 090,9		37 964,9

*Références standard CORPEN 2013

Dans le dossier d'autorisation de 2003, les quantités d'azote et de phosphore exportées étaient de 33 003,2 kg (N) et de 41 661,5 (P₂O₅).

En 2019, la SASSO exportera au maximum 32 090,9 kg d'N et 37 964,9 kg de P₂O₅.

E. Impact des pratiques zootechniques : gestion de la litière et du chauffage

Depuis 2015, dans un souci d'amélioration de la qualité de la production, certaines pratiques zootechniques ont évolué, notamment au niveau de la gestion de la litière et du chauffage dans les bâtiments au sol.

Concernant la gestion de la litière, les quantités de copeaux mises en place entre 2014 et aujourd'hui ont été divisées par deux : entre 40 et 70 bottes selon le bâtiment en 2014, et de 20 à 30 bottes depuis 2015.

Il y a plusieurs intérêts à la diminution de la quantité de litière mise en place :

- Facilité de mise en place
- Préchauffage plus facile
- Meilleure qualité de litière : mieux aérée, plus sèche (intérêt pour le bien-être des animaux, meilleure ambiance dans le bâtiment)
- Moins d'effluents à évacuer
- Intérêt économique (pas de gâchis)

Au niveau de la gestion du chauffage, le bâtiment est préchauffé sur une période plus longue que précédemment (48h avant répartition des copeaux depuis 2015, après mise en place des copeaux avant cette date). Cela permet d'étaler les copeaux sur une dalle qui n'est pas froide et ainsi d'éviter que de la condensation ne se forme sous la litière. On obtient ainsi une litière de bonne qualité : sèche et homogène sur toute son épaisseur.

En raison de grosses amplitudes thermiques entre la nuit et la journée, le chauffage est maintenu la nuit avec une température de consigne minimum (18°C). Ainsi, le chauffage prend le relais et permet une bonne

ventilation du bâtiment sans risque de trop abaisser la température. De cette façon, la litière est moins chargée en eau et l'ambiance est plus sèche.

Une meilleure gestion de ces paramètres (litière, chauffage) a un impact positif à plusieurs niveaux. Outre l'aspect zooteknique, une litière de meilleure qualité et une meilleure ambiance n'entraînent pas de nuisances olfactives (ammoniac), et garantissent une meilleure qualité des effluents enlevés. En effet, une litière plus sèche permet des facilités de nettoyage et moins d'odeurs lors de cette étape ; une litière bien dégradée présente un intérêt pour les agriculteurs car le fumier enlevé est moins riche en copeaux de bois.

Litière sèche en fin de lot



V. Gestion des flux

A. Gestion des effluents

La totalité des fientes et fumiers est récupérée en bennes étanches par la société Biolandes.

B. Gestion de l'eau

Les activités d'élevage développées sur l'exploitation seront à la fois consommatrices d'eau et génératrices d'effluents.

Les principaux points de consommation d'eau sont :

- L'abreuvement des animaux en bâtiments
- Le lavage du matériel et des bâtiments
- Les douches des salariés
- Le remplissage des rotoluves et l'utilisation des rampes de désinfection
- L'aire de lavage créée suite à la modification en 2016 de l'accès au site

1. Forage / relevé mensuel / SYDEC

Le forage est situé sur le site de Malaye, et est profond de 110m. Des relevés mensuels sont effectués et archivés. Le forage est actuellement hors service depuis juillet 2016. Sa remise en fonctionnement es prévue courant juillet 2017.

Sur le site de Malaye, l'eau utilisée pour les activités d'élevage provient soit du forage, soit du réseau en cas de problèmes sur le forage. L'eau des bâtiments des sites de Dauquiné et Saucissé provient exclusivement du réseau d'eau de ville.

Au cours des travaux qui seront réalisés lors de ce projet, il est prévu d'ajouter des canalisations propres au forage pour alimenter le site Malaye et les bâtiments de Dauquiné, qui se trouvent dans la continuité de ceux de Malaye. Il y aura ainsi deux réseaux, un pour l'eau de ville, l'autre pour le forage.

2. Eaux pluviales, eaux usées, eaux de lavage et de consommation animale

La gestion des effluents par bâtiment après réalisation du projet est détaillée ci-après, ainsi que Le fonctionnement de la gestion des eaux sur les différents sites.

Présentation de la gestion des effluents par bâtiment

Nom du bâtiment	Type d'élevage	Capacité de la fosse	Effluents collectés	Type de fientes collectées	Quantité d'effluents produits	Autonomie de stockage (mois)	Présence de gouttières	Appro en eau (abreuvement / lavage)
P0	Cage	3000 Litres	Partie liquide des effluents + eaux de lavage	Fientes	3000 Litres / an	12 mois	Non	Forage (Prof=110m) + réseau (par sécurité)
P1	Sol	6000 Litres	Eaux de lavage	Fumier	3000 Litres / an	24 mois		
P2		6000 Litres			3000 Litres / an	24 mois		
P3		6000 Litres			3000 Litres / an	24 mois		
P4		6000 Litres			3000 Litres / an	24 mois		
P36		4000 Litres			Partie liquide des effluents + eaux de lavage	Fientes	3000 Litres / an	
P37	4000 Litres	3000 Litres / an	16 mois					
P38	4000 Litres	Eaux de lavage	Fumier	3000 Litres / an	16 mois			
P39	4000 Litres			3000 Litres / an	16 mois			
P40	3000 Litres			3000 Litres / an	12 mois			
P41	3000 Litres	3000 Litres / an	12 mois					
P42	3000 Litres	3000 Litres / an	12 mois					
P43	Sol et cage	4000 Litres	Fumier / Fientes	4000 Litres / an	12 mois			
P44		4000 Litres		4000 Litres / an	12 mois			
B6	Cage	2000 Litres	Partie liquide des effluents + eaux de lavage	Fientes	1500 Litres / an	16 mois	Non	
B7		2000 Litres			1500 Litres / an	16 mois		
B8		2000 Litres			1500 Litres / an	16 mois		
B9		6000 Litres			1500 Litres / an	48 mois		
B10		2000 Litres			3000 Litres / an	8 mois		
B11		2000 Litres	3000 Litres / an	8 mois				
B12		2000 Litres	3000 Litres / an	8 mois				
B13		3000 Litres	Eaux de lavage	Fumier	3000 Litres / an	12 mois		
B14		3000 Litres			3000 Litres / an	12 mois		
B50		Sol	3000 Litres	Partie liquide des effluents + eaux de lavage	Fientes	4000 Litres / an		9 mois
B51	Cage	3000 Litres	4000 Litres / an			9 mois		
B52		3000 Litres	4000 Litres / an			9 mois		
Testage	Sol	non	Eaux de lavage	Fumier	n.c.	n.c.		

a) Sur le site de Malaye

Sur le site de Malaye, les bâtiments ne nécessitent pas de gouttières. Le sol étant drainant, l'eau s'évacue rapidement. Le tour des bâtiments est systématiquement couvert d'un géotextile sur 1,5 m de large, et est recouvert par une épaisseur de cailloux (ballast) de 15cm. Les eaux pluviales venant des toits tombent directement dessus.

Les eaux usées du bâtiment sont récupérées dans une fosse de décantation. Les boues sont collectées par une société d'assainissement, et la partie liquide des effluents est évacuée dans le fossé de 1km de long environ longeant la parcelle.

Les eaux usées provenant des douches présentes à l'entrée du site sont évacuées vers un tertre filtrant.

b) Sur les sites de Dauquiné et Saucissé

Sur les sites de Dauquiné et Saucissé, la pente du sol ne permet pas une bonne évacuation des eaux vers le fossé. Des gouttières ont été installées sur la totalité de ces bâtiments et les eaux de pluie sont rejetées dans le fossé attenant à la parcelle.

La partie liquide des effluents issus de l'activité d'élevage et du lavage des bâtiments est rejetée dans des tertres propres à chaque bâtiment après passage dans la fosse de décantation.

Les eaux usées issues des douches sont évacuées vers une fosse, puis un tertre filtrant propre au local sur chacun des deux sites.

3. Eaux usées des rotoluves, rampes de désinfection et aire de lavage

L'entreprise compte 4 rotoluves à Sabres : un à l'entrée de chacun des trois sites, et un au niveau du parking du personnel. En plus de cette désinfection des roues, les véhicules entrant sur le site de Malaye, Dauquiné et Saucissé sont aussi désinfectés par passage au milieu d'une rampe de désinfection. Seul l'accès au bâtiment administratif n'est pas équipé.

Les rotoluves sont vidés et nettoyés une fois par semaine. Les eaux usées de ces systèmes de désinfection sont récupérées différemment selon le site. A Dauquiné et Saucissé, l'eau est rejetée dans le tertre du local de douches. A Malaye, les eaux issues du rotoluve et de la rampe de désinfection sont traitées de la même façon que celles de l'aire de lavage : elles sont rejetées dans une fosse. Les eaux usées du rotoluve situé au niveau du parking du personnel sont quant à elles évacuées dans une tranchée filtrante.

Rotoluve pour la désinfection des roues des véhicules



Rampe de désinfection des véhicules



C. Gestion du trafic routier

Carte du trafic routier dans les Landes (Source : www.landés.fr)



Sur la RD44, en 2013, en moyenne 1800 véhicules ont circulé par jour (VL, PL confondus), ce qui équivaut à 657 000 véhicules pendant 1 an.

Le projet d'agrandissement de la SASSO va engendrer le passage de :

- 2 camions de livraison d'aliment en plus par semaine
- 1,5 camion d'enlèvement de bennes en plus par semaine
- 1 camion d'enlèvement de l'équarrissage en plus par semaine
- 5 camions de vidange des fosses par an

Soit 213 passages de véhicules PL en plus par an, ce qui représente 0,8% du trafic annuel sur la RD44.

VI. Sécurité des biens et des personnes

A. Sécurité incendie

Le site de la SASSO dépend du Centre d'Interventions et de Secours de Sabres.

Le calendrier de vérification des équipements de lutte contre les incendies (plan d'implantation des extincteurs en **Annexe 3**) est à jour, et des salariés intervenants sur l'ensemble des secteurs sont formés régulièrement au maniement des extincteurs.

La société Da Costa a ainsi fourni l'attestation Q4 suite à la visite du technicien en 2016. La dernière visite a eu lieu en juin 2017. Nous n'avons, à ce jour, pas encore reçu la dernière attestation, mais celle de 2016 se trouve en **Annexe 4**.

Le contrôle électrique par Thermographie Infrarouge est réalisé annuellement par l'entreprise Béacit. Les salariés sont formés au risque électrique et ont reçu l'habilitation électrique de base. Les dernières personnes ayant intégré l'équipe seront formés et habilités d'ici fin 2017, afin que la totalité des équipiers soit sensibilisée au risque électrique.

Une réserve incendie de 120m³ est présente sur le site et opérationnelle depuis novembre 2016. Elle a été déclarée et reconnue auprès des pompiers de Sabres-Labouheyre le 29 juin 2017 (attestation en **Annexe 5**).

B. Sécurité du personnel

Les nouveaux arrivants à la SASSO sont formés dès leur arrivée aux consignes de sécurité et au port des EPI (Equipements de Protection Individuels) adaptés aux postes de travail. Ces points sont rappelés par les formateurs lors des différentes formations au poste.

Des équipiers de chaque secteur reçoivent régulièrement la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail. La liste du personnel SST est affichée dans les locaux.

Depuis 2016, les salariés sont équipés de talkies walkies faisant office de Dispositifs d'Alarme du Travailleur Isolé, pourvus du dispositif de perte de verticalité, avertissant automatiquement les différents responsables/Sauveteurs Secouristes du Travail de l'entreprise si un salarié se trouve en situation de détresse.

ANNEXES

Annexe 1 - Représentation de l'utilisation et des effectifs prévisionnels des bâtiments pour 2019

Voir Annexe jointe au format A3

Annexe 2 - Plan cadastral/Positionnement des bâtiments

Voir Annexe jointe au format A3

